

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le huit décembre deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2023

OBJET :

Contrat d'objectifs avec l'association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes "Théâtre la Passerelle"

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Catherine ASSO procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Pierre PHILIP, M. Gil SILVESTRI procuration à M. Jérôme MAZET, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Esther GONON, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à M. Nicolas GEIGER

Absent(s) :

M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de la reconnaissance par le Ministère de la Culture du Théâtre de la Passerelle comme Scène nationale, la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs a été préparée en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Ville de Gap) et de l'association de Développement Culturel de Gap et des Hautes-Alpes qui gère cet établissement culturel.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs fixe, pour les 4 saisons artistiques 2023/2024 à 2026/2027, la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel, les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels et les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Par cette convention, les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel.

La Ville de Gap a versé à l'association de Développement Culturel de Gap et des Hautes-Alpes pour l'exercice 2023 une subvention d'un montant de 598 500 € dont 18 000 € pour le festival Tous dehors (Enfin)!

Dans ce cadre, la ville de Gap s'engage, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits à son budget, à soutenir la réalisation des objectifs de cette scène nationale.

Aussi, il convient aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à signer cette nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la commission municipale de la culture et la commission des Finances réunies respectivement les 21 et 29 novembre 2023 :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs du Théâtre de la Passerelle (joint en annexe) pour les saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

La Maire-Adjointe



Martine BOUCHARDY

Le Secrétaire de Séance



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Affiché ou publié le : **19 DEC. 2023**



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité



Convention pluriannuelle d'objectifs

LA PASSERELLE – SCENE NATIONALE DE GAP

AU TITRE DES SAISONS 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027

- VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
- VU le régime cadre exempté de notification n°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;
- VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- VU le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique no 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi no 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

- VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-1049 du 17 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif entrant en vigueur le 1er octobre 2017 ;

- VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène nationale » ;
- VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation ;
- VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- VU la circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidence ;
- VU l'arrêté n°93-2021-02-01-002 en date du 1er février 2021 portant délégation de signature à Madame Bénédicte LEFEUVRE, directrice régionale des affaires culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par monsieur le Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;
- VU le programme 131 et 361 de la mission de la culture ;
- VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;
- VU... visas des collectivités signataires...

ENTRE

Le Ministère de la Culture

Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence–Alpes–Côte d’Azur

Représenté par :

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, Monsieur Christophe MIRMAND,
Le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur Dominique DUFOUR

Ci-après désigné « L’Etat »,

La Région Provence–Alpes–Côte d’Azur

Représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par une délibération du Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur en date du

Ci-après désignée « la Région »,

Le Département des Hautes-Alpes

Représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Marie BERNARD, dûment habilité par une délibération du Conseil Départemental des Hautes-Alpes en date du

Ci-après désigné « le Département »,

La Ville de Gap

Représentée par le Maire, Monsieur Roger DIDIER, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal de la Ville de Gap en date du

Ci-après désignée « la Ville »,

ET

La Passerelle – Scène nationale de Gap

Association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N° SIRET : 348 983 974 00026

Licence d’entrepreneur n°L-R-20-004395, L-R-20-004591 et L-R-20-004592

Déclarée en Préfecture des Hautes-Alpes le 25 juillet 1988,

dont le siège social se situe 137 Boulevard Georges Pompidou – 05000 GAP,

dirigée par Monsieur Philippe ARIAGNO,

Représentée par sa Présidente, Madame Anne Kirsch Giraud-Moine, dûment habilitée à cet effet

Ci-après désignée « La Passerelle »

PRÉAMBULE

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label Scène nationale ;

Considérant le projet artistique et culturel, dont la mise en œuvre revient aux parties constitutives du bénéficiaire, dénommée ci-après « La passerelle », conforme à l'objet statutaire du bénéficiaire, figurant en annexe 1 ;

Considérant les orientations de la politique de l'État relative au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet d'intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire ;

Considérant le projet artistique et culturel proposé pour les quatre saisons à venir par la direction du théâtre La passerelle conforme au cahier des missions et des charges du Label Scène nationale figurant en annexe 1 ;

Considérant que le projet présenté par le bénéficiaire participe de cette politique, compte tenu de la capacité de la direction artistique du théâtre La passerelle à :

- Apporter un soutien significatif à des équipes artistiques, notamment celles du territoire d'implantation, par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création (lieux, équipes techniques, financements);
- S'inscrire dans les réseaux de production et de diffusion favorisant la recherche de diffusion des créations soutenues ;
- Porter une attention particulière au renouvellement des écritures et des formes d'adresse au public.

Pour se conformer au plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels, La passerelle s'engage à respecter les cinq engagements suivants :

- Être en conformité avec les obligations du Code du travail en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- Former la direction, les encadrants, la direction des Ressources Humaines et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de violences et de harcèlement sexiste et sexuel ;
- Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel.

La passerelle s'engage à appliquer le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat :

- Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République ;
- A ne pas remettre en cause la laïcité au sein de la République ;
- A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Pour l'État,

Le ministère de la Culture met en œuvre sa politique du spectacle vivant en soutenant la création et la diffusion des œuvres, la formation, la structuration professionnelle et économique du secteur, l'éducation artistique et l'action culturelle en direction de tous les publics. La politique de l'État dans ce domaine se développe, sous différentes formes, dans le respect de l'indépendance des artistes comme des choix artistiques et professionnels.

La Charte des missions de service public pour le spectacle du 6 février 1998 réaffirme l'engagement fort du ministère de la Culture en faveur de la création artistique et de l'action culturelle dans le domaine du spectacle vivant. Elle redéfinit les responsabilités de service public dans le spectacle vivant, tant de l'État que des organismes subventionneurs.

L'État développe, en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour des établissements labellisés et des réseaux qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces

structures contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

Institué en 1992, le label de « Scène nationale », est à ce jour attribué à 77 établissements répartis sur le territoire national (Métropole et Départements d'Outre-Mer) qui constituent un vaste réseau voué à la diffusion du théâtre, de la danse, de la musique, du cirque et pour certaines, du cinéma et des arts plastiques. Gérées en étroite partenariat avec les collectivités territoriales, les Scènes nationales ont une triple responsabilité.

Responsabilité artistique, à l'égard du public d'une part, en proposant une programmation pluridisciplinaire reflétant les principaux courants de la production actuelle, et des artistes d'autre part, en facilitant leur travail de recherche et de création.

Responsabilité publique en portant une considération permanente à un territoire et à sa population dans toutes ses composantes.

Responsabilité professionnelle en jouant, chacune sur son aire d'implantation, un rôle de lieu ressource en matière de conseil, d'orientation et de formation.

L'État, au titre de l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène nationale », considérant la nature et la qualité des actions réalisées par La passerelle – Scène nationale de Gap, convient de lui apporter un soutien.

Considérant la politique en faveur du spectacle vivant conduite par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- La Région rappelle son attachement particulier à la transversalité des politiques publiques qui concourent à faire du territoire régional un territoire attractif où la qualité de vie est reconnue. Ainsi, la Région fait-elle de l'écoresponsabilité l'une de ses priorités et est-elle particulièrement attentive à la manière dont les acteurs du territoire se saisissent des grands défis du développement durable abordés dans le Plan climat « Une COP d'Avance » voté en décembre 2017.

- Par ailleurs, cheffe de file pour coordonner les actions territoriales relatives à la politique de la jeunesse, la Région a donné une priorité très claire à la jeunesse qui représente la force vive et l'avenir du développement de la région dans les politiques régionales.

Objectifs spécifiques pour les lieux structurants du paysage culturel régional :

- Une programmation artistique s'adressant à un large public et rayonnant sur un territoire ;
- Un soutien à la création artistique, en particulier régionale, à travers des résidences éventuellement assorties d'un soutien à la production ou de coproductions. Ces créations seront présentées dans la programmation et assorties d'un travail de recherche d'autres coproducteurs éventuellement, de sensibilisation des diffuseurs potentiels dans tous les cas ;
- Un programme d'actions d'éducation artistique et culturelle, incluant dans la mesure du possible les lycéens et apprentis, publics cibles de la Région, sera déployé chaque année autour de la programmation ou à travers des projets d'actions culturelles autonomes ;

- La recherche de nouveaux publics par l'organisation d'actions de médiation, par l'attention portée à la promotion du projet et du programme et la qualité de la relation avec l'utilisateur ;

- Des partenariats menés avec d'autres acteurs du territoire autour de projets artistiques portés en commun ;

- Le rayonnement régional dans le cadre de coopérations professionnelles avec des acteurs culturels à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

Pour le Département des Hautes-Alpes :

Dans le cadre de ses compétences et à travers le versement de subventions, le Département soutient les initiatives portées par le secteur associatif issu de la loi de 1901, dès lors que l'objet associatif revêt un intérêt départemental et prolonge ainsi l'action du Département dans les politiques qu'il développe de manière volontariste dans le domaine de la culture, des solidarités, du sport, de l'éducation ou de l'économie.

Le théâtre « La passerelle », Scène nationale, est un pôle de développement culturel d'excellence sur le territoire haut-alpin.

Pour cela il lui est demandé de :

- Proposer une offre diversifiée dans le domaine du spectacle vivant, des expositions, d'ateliers de pratique artistique, de rencontres avec les artistes ;
- S'inscrire pleinement dans le champ de l'éducation artistique et culturelle avec les scolaires, mais aussi avec des publics spécifiques en sensibilisant chacun à la culture par le biais de médiations pour permettre un accès au plus grand nombre ;
- Irriguer le territoire en allant à la rencontre des citoyens et consolider la présence artistique dans différents lieux ;
- Démocratiser la culture au travers d'événements hors les murs ;
- Développer des actions novatrices pour l'accessibilité aux lieux et aux pratiques pour les personnes dites empêchées ;
- Permettre des temps de pratique artistique pour un soutien à la pratique en amateur ;
- Avoir une politique tarifaire attractive ;
- Poursuivre sa volonté d'être un lieu ressource pour la création et la diffusion ;
- Envisager des actions concertées dans le but d'aider à la circulation des artistes et des publics ;
- Participer à l'accompagnement et à l'émergence d'artistes locaux, par le biais de résidences au sein de l'Usine Badin ou l'accès ponctuel à la scène ;
- Travailler en concertation avec les scènes nationales et conventionnées des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, de réseaux régionaux et nationaux afin d'appréhender les problématiques du spectacle vivant en particulier, les partages de compétences et d'expérience pour accompagner au mieux les artistes et proposer une programmation de qualité.

Le Département des Hautes-Alpes décide d'apporter son soutien à La passerelle - Scène nationale de Gap pour lui permettre de remplir ses missions.

Pour la Ville de Gap

Le Théâtre La passerelle s'inscrit dans le réseau des Scènes nationales, établissements culturels du spectacle vivant, soutenus par le ministère de la Culture et dans des politiques culturelles soutenues par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et par le Département des Hautes-Alpes.

A ce titre, lui sont fixées les missions générales suivantes :

- S'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans les domaines du théâtre, de la danse, des arts du cirque, de la musique, de la photographie ;
- Elargir les publics en imaginant des formes d'actions plurielles qui associent, entre autres, les équipements culturels, éducatifs et sociaux de la ville, participant ainsi à la politique de démocratisation de la culture menée par la Ville de Gap ;
- Participer dans son aire d'implantation (Ville, Département, Région) à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci ;
- Organiser chaque année une saison de spectacles pluridisciplinaires de qualité qui prend en compte les désirs et aspirations des publics Gapençais et Haut-Alpins, tout en essayant de modifier les regards et de développer le sens critique des spectateurs ;
- Développer qualitativement et quantitativement les pratiques amateurs dans les domaines de la danse, du théâtre et de la photographie, en particulier, en organisant la rencontre entre professionnels et amateurs, tout en restant à l'écoute des désirs exprimés par les associations culturelles de la ville et de sa région ;
- Organiser la diffusion et la diversité des formes de confrontation artistique en soutenant la création contemporaine ; cette mission est renforcée grâce au nouveau lieu de résidence artistique « l'usine Badin ». Ce lieu est destiné à l'accueil de compagnies artistiques en résidence de création. Le public pourra y avoir accès lors de la présentation du travail de ces compagnies, ou lors d'accueil de spectacles de formes atypiques.

« L'usine Badin » permet également de développer les pratiques artistiques amateur dans le cadre de projets portés, soit par le théâtre La Passerelle, soit dans le cadre de collaborations avec diverses associations locales, départementales, régionales.

Pour l'Association La passerelle - Scène nationale

Le 25 juillet 1988, a été créée l'association déclarée à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et les textes qui l'ont complétée ou modifiée, sous le nom de « Association de Développement Culturel de Gap et des Hautes-Alpes » Théâtre La passerelle.

L'Association a obtenu le label « Scène nationale » en 2001, ce qui a donné lieu à une refonte complète des statuts associatifs.

L'Association a pour objet de contrôler la gestion matérielle et financière de La passerelle – Scène nationale dans l'accomplissement des missions de service public (en référence à la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant du 22-10-1998), notamment :

- S'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans l'un ou l'autre des domaines de la culture contemporaine ;
- Organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;
- Participer dans son aire d'implantation à une action de développement culturel, favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

La passerelle joue un rôle essentiel dans l'aménagement et l'irrigation culturelle du territoire. Elle met en œuvre son projet à partir des locaux mis à sa disposition exclusive par la Ville de Gap, voués à la rencontre de tous les arts du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, cirque, marionnettes...).

Elle accompagne des projets artistiques, des artistes dans leurs recherches et leurs créations. Elle est l'un des premiers acteurs pour la mise en œuvre d'activités d'éducation artistique et culturelles, d'actions spécifiques de sensibilisation et de médiation pour l'accès de tous aux œuvres et à la culture, et plus particulièrement les jeunes.

Après que la direction du projet de la structure a pris connaissance du contenu de la présente convention,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

Considérant le projet artistique et culturel de Monsieur Philippe ARIAGNO, Directeur de La passerelle – Scène nationale depuis août 2011, ainsi que la qualité de l'équipement culturel qui constitue un pôle de référence dans les domaines du spectacle vivant, dans la Ville de Gap, dans les Hautes-Alpes, en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et au niveau national, il est conclu entre les parties une Convention Pluriannuelle d'Objectifs dont l'exécution est confiée à Monsieur le Directeur de La passerelle – Scène nationale.

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label Scène nationale et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel proposé par le théâtre La passerelle, et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables y compris financiers.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre son projet artistique et culturel conformément à l'objet statutaire du bénéficiaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par la direction du théâtre La passerelle et approuvé par le conseil d'administration, est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- La mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- Les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- Les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel.

Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 2 – Modalités de mise en œuvre du projet artistique et culturel

Au titre du label Scène nationale, La passerelle - scène nationale s'engage à mettre en œuvre le programme suivant sur la durée de la convention, au titre des engagements du cahier des missions et des charges.

Le projet artistique et culturel de la direction de La passerelle, scène nationale décrit dans l'annexe I de la présente convention, s'articule autour du plan suivant :

- **L'artistique**

- A. **La diffusion**

1. Saisons dans nos murs (constats et orientations et projets galerie photographique.
2. Festival Tous dehors (enfin)! (Constats et évolutions possibles).
3. La Galerie photographique

- B. **Soutien à la création**

L'usine Badin : les coproductions et résidences.

- C. **Entre création et diffusion**

Un projet à part : le dispositif de Compositrice associée/une relation privilégiée avec Otilie B.

- **Différentes modalités d'intervention sur le territoire**

- 1 Les Excentrés
- 2 Les Curieux de nature
- 3 Les actions culturelles, les projets de territoire.
- 4 Une scène nationale tournée vers tous les publics, tous les habitants d'un territoire.

- **La scène nationale et son environnement**

- **L'outil, l'équipe et la convivialité**

- **Résumé des orientations choisies pour les 4 prochaines années**

Article 3 – Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 4 années : 2024, 2025, 2026 et 2027. Soit 4 saisons : 2023-2024, 2024-2025, 2025/2026, 2026/2027. Elle prend donc effet au 1er janvier 2024 et prendra fin au 31 décembre 2027.

Article 4 – Conditions et détermination du coût du projet / programme d'action

4.1 L'ensemble des parties s'accorde pour reconnaître que les contributions prévues dans le cadre de cette convention sont établies à partir des montants des subventions qui ont été versées par chacun des partenaires pour l'exercice 2023 soit :

- 574 500 dont 24 500 € pour le festival Tous dehors (Enfin) pour l'Etat
Pour l'Etat se sont ajoutés en 2023 dans le cadre de dispositifs dédiés : 10 000€ Plan théâtre ; 33 000€ Aides exceptionnelles énergies ; 12 500€ Compositeurs associés ; 42 000 € au titre des actions de démocratisation culturelles
- 317 000 € dont 42 000 € pour le festival Tous dehors (Enfin)! pour la Région,
- 240 000 € dont 15 000 € pour le festival Tous dehors (Enfin)! pour le Département,
- 598 500 € dont 18 000 € pour le festival Tous dehors (Enfin)! pour la Ville.

4.2 Les coûts annuels admissibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

4.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :

- respectent les conditions de coûts admissibles définies au paragraphe 5 de l'article 53 du règlement (UE) visé, telles que listées en annexe III ;
- sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;

- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par la scène nationale La passerelle ;
- sont identifiables et contrôlables.

Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet, la scène nationale La passerelle peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

La direction de la scène nationale notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel des subventions telle qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires publics de ces modifications.

Ces modifications pourraient faire l'objet d'un avenant préalablement approuvé par les organes délibérants des collectivités qui financent.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 10 % du total des coûts annuels éligibles du projet, effectivement supportés.

Article 5 – Conditions de détermination de la contribution financière

5.1 La détermination et les modalités des versements des contributions financières est fixée dans des conventions bilatérales passées entre chacune des structures et chacune des parties à la présente convention, selon les procédures en vigueur pour chacune des parties.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1er de la présente convention.

La contribution des partenaires publics prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

Dans tous les cas, les contributions financières des partenaires signataires de la présente convention ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits de paiement en loi de finance pour l'État et dans la limite de la règle budgétaire. Le paiement sera effectué dans les règles de la comptabilité publique ;
- Le vote des crédits ou la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations de la présente convention ;
- Le contrôle en fin d'exercice par les partenaires signataires de la présente convention, conformément à l'article 9.

Soutien de la Ville de Gap

Sur la période 2024-2027, la Ville versera à l'Association une subvention annuelle, via une convention bilatérale de financement, dont le montant devra être, au préalable, approuvé par le Conseil Municipal dans le respect des règles de l'annualité budgétaire.

Aucune subvention n'étant tacitement reconductible, l'Association devra en solliciter une chaque année en fournissant dans les délais impartis un dossier complet.

Au titre de l'exercice 2023 par Délibération N°2022-12-02-24 du 2 décembre 2022, la Ville de Gap a voté une subvention d'un montant de 580 500 € sous la Convention triennale 2021-2023. Elle a également voté 18 000 € pour le festival Tous dehors (Enfin) ! le 7 avril 2023 par délibération N° 2023-04-07-33.

Soutien du Département des Hautes-Alpes

Sur la période 2024-2027, le Département versera à l'Association une subvention annuelle, via une convention bilatérale de financement, dont le montant devra être, au préalable, approuvé par le Conseil Départemental dans le respect des règles de l'annualité budgétaire.

Ce montant sera établi au vu du budget et du programme d'actions annuel prévisionnel déposé par l'Association pour l'année considérée. Ces documents seront examinés par le Département préalablement à la décision d'attribution de la subvention. Le montant retenu sera basé sur cette étude.

Aucune subvention n'étant tacitement reconductible, l'Association devra en solliciter une chaque année en fournissant dans les délais impartis un dossier complet.

Au titre de l'exercice 2023 par Délibération N°23-04-1801 du 4 avril 2023, le Département des Hautes-Alpes a voté une subvention d'un montant de 225 000 € sous la Convention annuelle 2023. Il a également voté 15 000 € pour le festival Tous dehors (Enfin) ! le 4 avril 2023 par délibération N° 23-04-1843.

Soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au titre de l'année 2023, à titre d'exemple le montant de la subvention est de 317 000 €. Au titre des années suivantes, le montant de la subvention sera examiné au regard du respect des règles de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil Régional.

La Région versera ses contributions financières selon les modalités suivantes :

- Une convention financière bilatérale sera établie chaque année pendant la durée de la présente convention, avec la notification du montant de la subvention attribuée et dans les conditions prévues au Règlement financier régional en vigueur.
- La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'Association des obligations comptables générales en vigueur et des obligations particulières visées aux articles 2-7-8-9.

Les contributions financières des partenaires publics mentionnées à l'article 5.1 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire et ses parties constitutives des obligations mentionnées aux articles 1-2-4 et 6 à 10 et 14 sans préjudice ;
- De l'application de l'article 11 de la présente convention ;
- La vérification par l'État que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet, conformément à l'article 4 sans préjudice de l'article 4.5 ;

5.2 Les contributions financières des partenaires publics mentionnées à l'article 5.1 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire et ses parties constitutives des obligations mentionnées aux articles 1-2-4 et 6 à 10 et 14 sans préjudice ;
- De l'application de l'article 11 de la présente convention ;
- La vérification par l'État que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet, conformément à l'article 4 sans préjudice de l'article 4.5 ;

Article 6 – Autres engagements

6.1 Le bénéficiaire ne peut modifier unilatéralement les obligations issues de la convention sans accord des parties. Il doit néanmoins informer les partenaires publics de toute problématique qui viendrait compromettre la mise en œuvre et ce dans un délai de 8 jours.

6.2 Le bénéficiaire et ses parties constitutives informent sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournissent la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

6.3 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire et ses parties constitutives en informent les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.4 Le bénéficiaire et ses parties constitutives s'engagent, à ce que le taux de recettes propres (défini comme le ratio du montant des produits d'exploitation déduit des subventions publiques, rapporté au même montant des produits d'exploitation), apprécié sur la durée de la présente CPO, ne soit pas inférieur à 20% sauf événement imprévisible ou ne dépendant pas du bénéficiaire.

Dans toutes ses activités et sur tous ses documents, le bénéficiaire et ses parties constitutives sont tenu de faire mention du soutien des différents partenaires publics avec le logo correspondant à chacun d'eux.

Ces subventions pourront prendre la forme soit de subventions de fonctionnement, soit seront versées pour compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs de soutien visant à favoriser l'accès du plus grand nombre. Le cadre applicable à chaque convention sera fixé bilatéralement entre le partenaire public et la structure concernée.

6.5 Le bénéficiaire et ses parties constitutives déclarent ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

6.6 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention (annexe IV).

Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions.

6.7 Le bénéficiaire, lorsqu'il est détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et s'il est responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités.

Le versement de toute aide du ministère de la culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

Article 7 - Communication

7.1 Dans le cadre de ses activités, le bénéficiaire assure l'ensemble de l'édition et de la diffusion des supports publicitaires des actions. Ces supports sont notamment les brochures, affiches et programmes, ainsi que les parutions dans la presse, les messages radiodiffusés et tout autre moyen que l'association estime nécessaire à la promotion de ses activités.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière obligatoire et lisible le logo de l'ensemble des partenaires de la présente convention ainsi que le nom du label dont il bénéficie, sur tous les documents produits relatifs à la convention et sur tous les supports de communication.

7.2 Les partenaires publics valoriseront les activités du bénéficiaire. À cette fin, le bénéficiaire autorise ses partenaires à utiliser ses noms, logos et projets soutenus pour leur communication interne et externe.

7.3 Les partenaires publics et le bénéficiaire s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement de leur charte graphique intervenant au cours de la présente convention.

Article 8 – Sanctions

8.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par la Scène nationale La passerelle, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 5, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant ; après examen des justificatifs présentés par la scène nationale.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les

conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

8.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire et ses parties constitutives de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

8.4 En cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations prévues aux articles 6.4 (VHSS) et 6.5 (SIBIL) de la présente convention, l'administration, peut la mettre en demeure de se conformer à ces obligations dans un délai maximum de 6 mois. La mise en demeure est notifiée au dirigeant de la personne morale bénéficiaire. Si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration du délai, l'administration peut prononcer la suspension ou le retrait de la subvention.

Article 9 – Modalités de suivi et d'évaluation

9.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des conseils d'administration et de comités de suivi si nécessaire, en présence de la direction et des représentants de l'État et des collectivités publiques signataires.

Le conseil d'administration composé de membres de droit : 3 représentants de l'Etat - 5 représentants de la Ville de Gap – 2 représentants du Département - 2 représentants de la Région et de membres associés (7 membres de la société civile) est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.

Il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'annexe 2 de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée et les comptes consolidés de la scène nationale ;
- Tout autre document relatif à la réalisation du projet, demandé par les partenaires publics signataires.

9.2 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités de La passerelle, Scène nationale.

9.3 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

9.4 Ces deux documents sont remis au Directeur général de la création artistique du Ministère de la culture, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au Directeur général de la création artistique avec copie au Chef de l'inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure, les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs décident de demander ou non au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée. Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Article 10 – Contrôle

10.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. La structure constitutive du bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

10.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils

versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 4.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Article 11- Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

Article 12 – Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie [ou l'ensemble des parties lorsque la convention est multipartite] peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout avenant portant modification de la convention sera préalablement approuvé par les organes délibérants des collectivités concernées.

Article 13 – Annexes

Les annexes 1-2-3-4-5-6-7 8 font partie intégrante de la présente convention.

Article 14 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 15 - Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Marseille territorialement compétent.

**Pour l'Etat – Ministère de la culture,
Direction régionale des affaires culturelles de Provence Alpes Côte-d'Azur
Préfecture des Hautes-Alpes**

Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,
Dominique DUFOUR

A, le.....

Pour la Ville de Gap,

Monsieur le Maire,
Roger DIDIER

A, le.....

Pour le Département des Hautes-Alpes,

Monsieur le Président,
Jean-Marie BERNARD

A, le.....

Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Monsieur le Président,
Renaud MUSELIER

A, le.....

**Pour Le théâtre La passerelle – Scène nationale
Association de Développement Culturel de Gap et des Hautes-Alpes,**

Madame la Présidente,
Anne KIRSCH GIRAUD-MOINE

Monsieur le Directeur,
Philippe ARIAGNO

A, le.....

A, le.....

ANNEXES

Annexe 1 : Le projet / Programme d'action

Annexe 2 : Indicateurs

Annexe 3 : Les orientations budgétaires

Annexe 4 : Formulaire VHSS et modèle de bilan

Annexe 5 : Investissements

Annexe 6 : Organigramme

Annexe 7 : Projet compositrice associée

Annexe 8 : Manifeste Arviva

Annexe 1 – Le projet / Programme d'action

Introduction :

A l'automne 2023, j'aurais accompli douze années à la direction de la Scène nationale de Gap. Douze années à mettre en place et affiner un projet artistique au cœur d'un territoire rural et de montagnes, tentant d'accomplir toutes les missions d'un théâtre labellisé singulier, d'un établissement culturel structurant. Tentant aussi de rester fidèle aux grandes lignes d'un projet artistique écrit initialement.

Le report de l'écriture de ce 3ème contrat d'objectifs est directement lié à la fermeture du théâtre lors de la crise COVID, et l'annulation de presque deux saisons de programmation, soit la quasi-totalité des rendez-vous pris avec les publics entre mars 2020 et décembre 2021. Une période sans aucune perspective prévisible, une parenthèse d'incertitude et de questionnement.

Sortir de cette crise, faire face aux changements du personnel, stabiliser une équipe, retomber sur ses pieds, reprendre le fil avec les publics, reprendre les discussions avec nos partenaires, bien cerner les enjeux d'aujourd'hui dans nos lieux, retrouver le fil d'un projet artistique interrompu... Bref, savoir où nous en sommes, demande un peu de temps.

Le temps d'une crise qui aura aussi fortement impacté et modifié la dynamique des publics et provoqué au sein du personnel de nos maisons, une sorte de « crise existentielle », a minima des remises en cause notoires qui se sont illustrées par des départs avec parfois des changements de cap professionnels radicaux.

Une chose est sûre, la force principale du théâtre La passerelle, scène nationale, c'est le long chemin parcouru et le travail immense réalisé sur ce territoire depuis plus de 30 ans ; un travail de longue haleine pour mobiliser et sensibiliser les habitants de ce territoire éloigné des grands centres urbains, au spectacle vivant d'aujourd'hui, dans sa diversité esthétique la plus large possible.

Si nous avons souffert d'une certaine « timidité » et d'un délai certain de la part des spectateurs à revenir immédiatement dans les salles, le taux de remplissage habituel du théâtre dépassant les 90 % a permis d'amortir plutôt mieux que dans d'autres lieux, la relative baisse de fréquentation constatée partout.

A titre d'exemple, le succès public d'une série de 7 dates de Falaise de la compagnie Baro D'Evel dans la grande salle au mois de janvier 2022 (1ère fois dans l'histoire de ce théâtre) et la vente de 5 600 places, a montré la capacité de la scène nationale à mobiliser un public très nombreux et des spectateurs nouveaux en créant un évènement sur la ville et le territoire et ce en pleine période de Pass sanitaire.

Depuis, la saison dite de « relance » 2022/2023, nécessaire s'il en est, connaît un vrai succès public avec une fréquentation mesurée en janvier 2023 de 96% de la jauge offerte. Elle est riche et variée, lourde financièrement, mais à la hauteur de l'enjeu principal, celui de remobiliser définitivement les spectateurs.

Ce théâtre reste donc un lieu qui attire, fidélise les spectateurs de tout âge et c'est une grande satisfaction. La crise sanitaire est derrière nous. Les lieux de culture l'ont traversé tant bien que mal avec le maintien de l'ensemble ou presque des subventions des partenaires publics et des aides de l'État (allègement de charges notamment) conséquentes. Il est bon toutefois de préciser qu'aucune réserve n'a été faite d'un argent, certes providentiel, qui a servi uniquement à payer des artistes, techniciens, prestataires, dans un élan de solidarité louable et vital pour un service public de la culture par ailleurs fragilisé, depuis plus d'une décennie, par une non-réactualisation de ses moyens d'action.

Et pourtant, la tension est générale.

Le théâtre La passerelle ne fait pas exception à cette règle et au moment de projeter l'activité et les orientations des quatre prochaines années de la Scène nationale, les difficultés financières du théâtre La passerelle semblent compromettre toute velléité de développement du projet artistique initial..., parfois en dépit du succès rencontré ou de la nécessité d'ajuster notre offre à la demande croissante (classes d'élèves, fréquentation du festival, représentations complètes dans la saison...).

Plus inquiétant, le théâtre La passerelle souffre d'un déficit structurel qui, en prévision des augmentations de l'ensemble des coûts en 2022 et en 2023, plus significatives encore pour un territoire éloigné, apparaît clairement.

Les orientations imaginées pour ce théâtre pour les quatre années à venir devront inéluctablement tenir compte de cette contrainte financière forte et refléter fatalement une baisse globale de l'activité ; cette convention d'objectifs va s'attacher à définir au mieux les rééquilibrages possibles des différentes missions de la Scène nationale. Tenter de travailler autrement, au plus près du territoire, en incluant dans nos pratiques artistiques les enjeux de la transition écologique, en s'interrogeant sur notre empreinte carbone (logique de tournée et de programmation, déplacements de l'équipe, des artistes et des spectateurs, logique de réseau...) et les enjeux de parité femme/homme dans nos saisons.

Il sera difficile non seulement d'augmenter le volume d'activités avec les mêmes moyens, mais peut-être aussi de le maintenir... nous devons faire moins, autrement, en tentant de garder autant que possible une marge artistique nous permettant d'accomplir les différents aspects de nos missions de scène nationale et en continuant à satisfaire des spectateurs très nombreux.

Ce que nous ne perdrons jamais de vue, c'est notre **mission de service public de la culture**.

Son objectif principal : rendre visibles et accessibles au plus grand nombre, des œuvres artistiques de qualité, car nous continuons à penser que l'art permet de créer du lien social, favorise l'émancipation collective et individuelle, que les créations artistiques sont des moyens de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons, qu'elles sont porteuses de sens et participent d'un bien commun.

Ce que nous ne perdons pas de vue non plus, c'est que diminuer l'activité d'un théâtre, ne nous illusionnons pas, ce n'est pas seulement diminuer le nombre de spectacles ou d'actions autour de la saison, c'est diminuer aussi son poids économique non négligeable auprès des prestataires et commerces de sa ville d'implantation ; c'est aussi globalement diminuer l'emploi dans le secteur culturel, donner moins de travail aux salariés de ce secteur, pénaliser les artistes et les compagnies et au bout du compte les emplois pérennes dans nos structures.

Si fondamentalement, la base du projet artistique et les différents volets de nos actions resteront sensiblement les mêmes ; la consolidation, l'amélioration des pistes de travail qui rencontrent le succès escompté seront la base de ma réflexion, la mise en place d'orientations nouvelles (en remplacement de certaines existantes) n'étant toutefois pas exclue.

Si j'ai évoqué les enjeux à l'aune desquels nous devons reconsidérer notre façon d'exercer nos métiers, nous devons interroger tous les volets de notre activité : repérages des spectacles, choix des spectacles, nombre de spectacles et de représentations par saison, niveau de soutien financier et pour quels projets, pour quelles compagnies, pour quelle coproduction et/ou temps de résidence/présence sur notre territoire. Doit-on retenir des critères de sélection conforme aux enjeux écologiques et notamment la diminution de l'empreinte carbone liée à notre activité ? Doit-on préserver avant tout le critère d'excellence artistique et si oui quelle stratégie de programmation doit-on mettre en place ?

C'est une réflexion en cours que je mène en consultant d'autres directions d'établissements labellisés, des artistes (sur la relation avec les structures de diffusion et de production), les membres du conseil d'administration en particulier avec la nouvelle Présidente Anne Kirsch Giraud-Moine, avec l'équipe de direction de la scène nationale, enfin avec d'autres interlocuteurs (élus, personnes ressources sur des questions spécifiques, etc....).

Il faudra un peu de temps pour se réinventer, tout en continuant à faire sens, à faire territoire, à garder cette relation unique, ce lien fondamental qui unit artistes et spectateurs, art vivant et publics... Garder du désir, autant pour nous « passeurs », que pour les spectateurs qui reçoivent les créations.

Enfin, j'anticipe la possibilité, en fonction des moyens qui seront les nôtres, de modifier certaines pistes de travail et les équilibres entre les différents volets du projet artistique dont la base de travail reste la dynamique dedans/dehors.

L'artistique : Profil des saisons à venir

Les bases demeurent les suivantes :

- Une dynamique de programmation « dedans/dehors », dans et hors les murs, d'œuvres artistiques pluridisciplinaires tenant compte du territoire haut-alpin (saison en salle, *Curieux de nature*, *Tous dehors (enfin) ! les Excentrés*) ;

- Une variété de formes, d'esthétiques, d'écritures contemporaines et classiques présentée aux publics, la plus éclectique possible et s'adressant au plus grand nombre. Être le reflet de l'actualité nationale et internationale du spectacle vivant. Opérer les plus grands écarts possibles à l'intérieur de chaque discipline (des théâtres, des danses, des cirques, des musiques) ;
- Un volet d'actions et d'éducation culturelle dense auprès des scolaires, de la maternelle au lycée, et du tout public avec la recherche de partenariats divers et variés ;
- Un soutien à la création à travers des résidences d'artistes à l'Usine Badin, des parts de coproduction et/ou des préachats ;
- Une galerie photographique de haut niveau présentant l'œuvre de photographes reconnus (3 à 4 expositions par saison) ;
- Travailler sur la convivialité du lieu ;
- Une présence territoriale ;
- Défendre la création régionale, nationale et internationale dans le domaine des arts vivants.

Le grand défi de demain sera de redéfinir les contours de **notre rôle de passeur entre des œuvres artistiques et des publics.**

A. La diffusion :

1. La saison dans nos murs

L'outil : Un grand plateau, une résidence d'artistes - l'Usine Badin. Avantages et inconvénients.

La scène nationale de Gap dispose depuis toujours d'une seule et unique grande salle (850) et d'un grand plateau ; une salle magnifique avec un des meilleurs rapport scène/salle parmi de nombreux théâtres ; un avantage certain, celui évident de recevoir des productions importantes avec de nombreux interprètes, des décors imposants, avec la possibilité de réaliser une billetterie parfois conséquente ; mais c'est aussi un désavantage flagrant aujourd'hui car :

1. Nous disposons de moins de moyens qu'avant pour inviter des grandes formes plus coûteuses (transports, cessions, frais annexes, technique et location de matériel), plus encore si nous considérons l'augmentation globale des coûts que nous subissons depuis plus de 12 ans sans réactualisation de nos moyens financiers.
2. La majorité des spectacles créés le sont pour des salles de 300 à 400 places et sont inadaptés pour jouer dans une grande salle avec un grand plateau (besoin de proximité, mauvaise visibilité) ; nous faisons toutefois le choix de les présenter sur le plateau de la grande salle (malgré la hauteur de la scène et le proscenium qui éloigne les comédiens du public) en limitant la jauge (400 /500 places).
3. Une grande salle limite la mise en place de séries. Le coût d'un grand plateau est plus cher.

Points à noter

Un « plateau intermédiaire » entre Badin et le Grand plateau répondrait à la possibilité d'accueil de spectacles de différentes formes reflétant l'entièreté de la création d'aujourd'hui et offrirait une plus grande souplesse. En outre, une salle de 300 à 400 places permettrait de proposer des séries de 3 ou 4 représentations.

Il est de plus en plus difficile de maintenir des *Côté cour* (gradin 170 places) au cœur de la saison en raison des coûts techniques qu'ils impliquent (montage et démontage du gradin sur le plateau) ; pour amortir ce coût technique il faudrait organiser des séries plus longues de deux ou trois spectacles de ce format dans une même période.

NB : Les *Côté cour* ont été mis en place pour pallier l'absence d'une petite ou moyenne salle ; la proximité avec les artistes est très appréciée par les spectateurs et cette configuration nous permet d'inviter d'autres formes artistiques, d'autres esthétiques.

L'Usine Badin, salle de répétition idéale pour le travail de résidence (cf. plus loin) convient seulement pour la diffusion de petites formes (très petite jauge, peu de hauteur, plan feu limité) ; la salle (de répétition) de l'Usine Badin ne pallie pas la carence d'une petite salle.

Les spectateurs.trices, particularités des abonnements.

La fréquentation de ce théâtre reste exceptionnelle quel que soit le contenu de la saison proposée ; si nous ne prétendons pas satisfaire tout le monde (qui le peut ?), une fréquentation à hauteur moyenne de 94 % de la jauge offerte, illustre l'attrait que garde cette scène nationale à Gap et dans les Hautes-Alpes. C'est un élément important à prendre en compte dans une évolution potentielle de la programmation de La passerelle.

Les abonnements les plus prisés au théâtre la passerelle sont ceux de 6 à 10 spectacles (22/23) ; même si les abonnements « gourmands » (plus de 11 spectacles par saison) ont augmenté. Ce qui veut dire que les spectateurs, dans leur grande majorité, disposent d'un éventail de propositions et de saveurs suffisamment large pour choisir dans le contenu d'une saison qui comporte aujourd'hui une trentaine de spectacles. La baisse du nombre de spectacles ne serait donc pas un frein si **l'éventail des saveurs, des esthétiques proposées reste riche et si le contenu d'une saison garde des équilibres entre les différentes disciplines du spectacle vivant.**

Lors de la saison 21/22 la série de *Falaise* a connu un franc succès (5 700 spectateurs dont 5 600 payants) ... En gagnant le pari d'afficher complet sur une série aussi longue (première fois dans l'histoire de ce théâtre), la scène nationale a montré qu'elle pouvait fédérer les publics bien au-delà de ses abonnés ou spectateurs habituels ; il faut cependant noter que pour remplir sept représentations dans la grande salle, la communication doit être à la hauteur de l'évènement et largement plus visible que pour d'autres rendez-vous dans la saison (surcoût important).

Lors de la saison 22/23, toujours en cours, des spectacles joués deux fois sur le grand plateau (*Möbius*, *Le bruit des loups* et *Cendrillon*) ont affichés complet. Une troisième date de chacune de ces propositions l'aurait été tout autant, si le nombre global de spectacles de la saison étaient moindres (répartition des spectateurs sur un nombre de spectacles inférieur).

➔ Orientations pour les quatre prochaines saisons :

- Une diminution du nombre de spectacles proposés dans la saison.

Une des pistes de travail qui sera explorée est de penser une saison composée de 25 spectacles (auxquels s'ajoutent une quinzaine de spectacles dans le festival *Tous dehors (enfin) !*), soit un total de 40 propositions par saison ; cette baisse du choix global doit cependant permettre de garder un nombre de représentations, notamment tout public (dans nos murs) similaire ou proche.

Si l'objectif (contraint) de réduire notre activité rejoint l'objectif (souhaité) de diminuer notre empreinte carbone (moins de spectacles, moins de transports, moins de déplacements), le maintien d'un équilibre entre les différentes disciplines (pluridisciplinarité au cœur) est une priorité. **Un moins grand nombre de choix, mais une variété de formes et de saveurs maintenue.**

- Un maintien du nombre de représentations.

Il conviendra de privilégier autant que faire se peut des **séries** pour les spectacles les plus fédérateurs, ceux capables, nous l'anticipons souvent, d'attirer un nombre de spectateurs conséquent, un public large (cirque, compagnies ou artistes connus dans tous les domaines, grands plateaux visuels).

Un équilibre pertinent est à trouver entre le nombre de spectacles et le maintien d'une jauge globale adéquate, pour continuer de répondre à une demande très forte qui ne pourrait quantitativement être satisfaite dans le cas contraire.

Application concrète :

Dès la saison prochaine (23/24, nous aurons moins de spectacles mais avec un nombre de représentations presque à un niveau identique, en raison de deux séries de 8 à 10 dates de deux spectacles : **La saga de Molière** (Cie Les estivants, théâtre) et **De bonnes raisons** un duo de cirque familial (Cie la Volte) (automne 23). A noter que ces deux spectacles se joueront dans une configuration particulière sur le plateau du théâtre pour une jauge limitée au maximum à 180 spectateurs par soir... A noter que ces 20 représentations représentent en termes de jauge offerte, l'équivalent d'environ 3,5 grande salle en nombre de spectateurs.

Au premier semestre 24, le spectacle **Dimanche** sera joué 3 fois dans la grande salle (Cie Chaliwaté et Cie Focus (Bel)), **la loi du marcheur** d'Eric Didry avec Nicolas Bouchaud 2 fois ainsi que **Mazut** de Baro d'Evel et le **Prélude de Pan** (Curieux de nature de Clara Hédoïn).

- Retrouver **un à deux rendez-vous de musique classique** (petite ou grande formation) par saison pour renouer avec une certaine tradition de ce théâtre à l'acoustique propice pour écouter de la musique classique. Dès la saison 23/24 nous recevrons *Les chanteurs d'oiseaux* et *l'Orchestre National Avignon Provence* (Beethoven).

- Une priorité sera donnée aux **metteuses en scène**. Mon souhait est d'arriver à l'exacte parité entre des artistes femmes et des artistes hommes. Cette parité devra se retrouver également dans le montant des apports en coproduction et les temps de résidence impartis aux compagnies dirigées par des femmes ou par des hommes. Déjà, la saison 23/24 comptera sur la présence de 16 rendez-vous avec des artistes femmes sur 29 rendez-vous au total.

- Nous continuerons les **fidélités avec des artistes** dont nous souhaitons présenter les différents aspects du travail/projets tout au long de la saison. Il nous semble intéressant de fidéliser les publics à l'œuvre d'une compagnie en train de se construire, spectacle après spectacle.

NB : La mise en place de rendez-vous avec la chanteuse musicienne Otilie [B] dans le cadre du dispositif de **compositrice associée** pour les trois prochaines années participe de ce souhait de créer un lien privilégié entre des publics et une artiste. Quelques artistes fidélisés : Sébastien Valignat, Elise Vigneron, Margaux Ezkhenazy, Joanna Giacardi, Elise Chatauret, Edith Amsellem, Maëlle Mays, Begat théâtre, Julie Delille, mais aussi Mathurin Bolze, Fanny Soriano, Pierre Rigal, Amine Adjina et Emilie PrévotEAU, la cie Shindo, David Wahl, Estelle Savasta, Marc Laisné, Benjamin Faugloire ou Marc Nammour, Yann Frisch, Leila K, entre autres... (cf. artistes du département 05).

- Une place grandissante sera accordée aux compagnies régionales dans les prochaines années ; au-delà de l'intérêt artistique, privilégier les proximités des compagnies avec la scène nationale pour limiter l'empreinte carbone de notre activité est une orientation importante (sans perdre de vue la dimension nationale et internationale dans les missions du théâtre La passerelle).

2. Le festival *Tous dehors (enfin) !* : Dix ans d'aventure dans l'espace public

La part de ce festival dans le projet artistique, dont l'axe fort est la dynamique *dedans/dehors*, est aujourd'hui conséquente. Avec en moyenne 15 compagnies et près de 60 représentations, ce festival a su conquérir un public très large et de plus en plus nombreux chaque année et mobilise l'ensemble de l'équipe.

Le festival *Tous dehors (enfin) !* répond depuis sa création à deux objectifs essentiels :

- **Objectif Artistique** : la scène nationale souhaite être le reflet de la création dans le domaine des arts de la rue particulièrement créatifs en France.
- **Rapport aux Publics** : Les arts de la rue constitue un outil idéal pour élargir les publics de la scène nationale, toucher des spectateurs qui ne poussent pas encore les portes d'un Théâtre. C'est aussi mettre en valeur l'image et la dimension « populaire » de la programmation de la scène nationale, dedans et hors les murs.

NB : *la scène nationale de Gap compte parmi les rares scènes nationales à soutenir les arts dans l'espace public. Son soutien aux arts dans l'espace public a grandi d'édition en édition avec la présentation de « premières françaises » de spectacles et l'accompagnement en coproduction et résidences de compagnies dans les deux dernières éditions. Sous cet angle, la scène nationale diffuse et accompagne en coproduction des artistes dans ce domaine.*

L'ambition donnée à ce festival reste la même pour la scène nationale depuis sa première édition : faire de *Tous dehors (enfin) !* un festival de référence sur son territoire et plus largement à l'échelle de la Région et au niveau national. Cette ambition s'affiche notamment dans un soutien en coproduction à quelques compagnies au-delà d'une diffusion classique. Cependant si la scène nationale souhaite continuer à organiser ce festival, la contrainte financière complique la mise en place d'une programmation dans les murs et une programmation gratuite en extérieur.

Les constats :

Le festival *Tous dehors (enfin) !* est aujourd'hui le festival dédié aux arts de la rue **le plus important de la Région**.

Les spectateurs, entre 25 et 30 000 à chaque édition, viennent de toutes les vallées de Hautes-Alpes et des départements limitrophes (04, 26, 38, 13, 74...).

Malgré le succès du festival et sa fréquentation exponentielle qui pose depuis trois ou quatre éditions des **problèmes de saturation de public**, le nombre de spectacles invités depuis deux éditions a dû, pour des raisons budgétaires, passer de 15 à 11 spectacles.

Le budget global du festival est identique depuis plus de 4 ans ; seuls les apports des *Mécènes des cimes*, les entreprises partenaires du festival progressent.

L'apport financier des *Mécènes des cimes* représente aujourd'hui le quart du financement global du festival (55 000 euros en 2023) ; un soutien fort et rare qui nous permet, à côté des subventions des partenaires publics, de garder une grande ambition pour ce festival.

L'autofinancement du théâtre est de l'ordre de 70 000 euros sur le festival, une somme conséquente.

L'accompagnement en coproduction et résidences de créations dont les premières sont jouées à Gap, inscrivent *Tous dehors (enfin)!* dans les festivals soutenant la création dans l'espace public, chose rare pour une scène nationale.

Si je souhaite fortement maintenir ce rendez-vous au succès fulgurant, base incontournable d'une dynamique *dedans/dehors* inscrite dans mon projet artistique, générant aujourd'hui beaucoup d'attente de la part des publics, la marge de progression de *Tous dehors (enfin)!* reste restreinte pour accompagner la fréquentation en hausse constante.

Pistes de travail pour les 4 prochaines années.

- **Modifier le format des spectacles proposés.** Sans renoncer à la qualité artistique, l'invitation de petites formes peu onéreuses mais plus nombreuses sera privilégiée ; ce choix pourrait permettre de retrouver un nombre de spectacles et de représentations en phase avec la fréquentation publique grandissante à chaque édition et pourrait contribuer à une meilleure répartition des spectateurs. 15 à 20 spectacles pourraient ainsi constituer le contenu du festival. Cela veut dire que les grandes formes spectaculaires disparaissent...

- **L'aire géographique du festival doit s'agrandir.** L'idée de programmer des spectacles dans d'autres villes et villages proches de Gap est à l'étude ; la commune de Tallard en a clairement exprimé le souhait. Cette répartition sur un territoire plus large diminuerait l'impact de la concentration du festival à Gap, mais pourrait également contribuer à une meilleure répartition des publics.

- **Création d'un « off »** afin d'augmenter les propositions, faire participer des artistes locaux ou régionaux pour renforcer l'ambiance festival. Ces compagnies off seront quand même choisies par La passerelle en fonction de l'intérêt de la proposition. Enfin, proposer à d'autres métiers, artisans d'art, boulangers, cuisiniers de célébrer à leur façon le festival *Tous dehors (enfin)!* pourrait constituer une approche singulière de la fête dans l'espace public que représente ce festival.

- **Retrouver systématiquement la singularité de ce festival avec les trois espaces :** Parc de la Pépinière, centre-ville et Charance, pour une manifestation entre urbain et environnement naturel, une singularité qui s'est malheureusement perdue les trois dernières éditions.

- **Programmer les premières** à minima d'une création art de la rue à chaque édition ; trouver les financements pour des périodes de résidence en amont du festival et dégager des parts de coproduction.

- **Programmation récurrente** d'une forme participative dans la programmation du festival (avec ateliers participatifs durant la saison).

- **Mise en place de collaboration**, de résidences et d'étapes de création en complicité avec le nouveau directeur de Lieux publics à Marseille, Alexis Nys que je connais bien. De la même façon, des échanges avec le nouveau directeur de la FAIAR à Marseille pourraient donner lieu à des présentations de projets d'artistes/élèves dans le cadre du festival, permettant ainsi une première confrontation publique à des artistes émergents.

- **Programmer** au moins deux spectacles spécifiquement jeune public.

- **Organiser des Préalables** et la circulation d'une ou deux formes en amont du week-end du festival dans les petites villes autour de Gap (Tallard, Lardier et Valença, Fouillouse, Pelleautier ou d'autres petites villes) ; une sorte d'*Excentrés* spécifique art dans l'espace public pourrait être organisé dès la saison prochaine.

- **Constituer systématiquement** un groupe d'une vingtaine de bénévoles qui participent à l'organisation du festival avec l'équipe permanente. Un deuxième essai a été réalisé pour la 9ème et la 10ème édition du festival et s'est avéré très satisfaisant.

Par ailleurs la pluridisciplinarité continuera à être la base de la programmation.

3. La Galerie photographique

Rappel :

La galerie reçoit 3 à 4 expositions par saison en partenariat avec l'agence Vu, la galerie le Réverbère à Lyon et/ou l'agence Tendence Floue ou des contacts directs avec les photographes. Elle présente des photographes contemporains français et des artistes internationaux. La majorité des expositions présentées sont en noir et blanc.

Malgré les tensions financières nous souhaitons conserver cette galerie dédiée à l'image photographique. Trois expositions au lieu de quatre seront proposées chaque saison... Chaque exposition sera visible sur une durée plus longue permettant plus de visites guidées, de médiations auprès de groupes ciblés.

Très appréciée des spectateurs et des visiteurs cet espace photographique est le seul lieu d'exposition dédié exclusivement à la photographie dans les Hautes-Alpes. De nombreuses visites sont organisées pour les publics scolaires, dans l'objectif d'une sensibilisation à la photographie contemporaine ; des rencontres avec les photographes sont organisées lors des vernissages.

Plusieurs projets sont en cours de développement :

● L'audio Guide :

Pour la première fois en 2023, un audio guide a été réalisé par le pôle public en complicité avec l'artiste, à l'occasion de l'exposition *Chiloé* de la photographe Belge Brigitte Grignet ; une façon d'aller plus loin dans l'œuvre photographique présentée, avec la possibilité d'écouter via des casques audios des commentaires sur l'exposition en général et sur quelques images en particulier. Cela permet aussi aux personnes non ou mal voyantes d'appréhender au mieux l'exposition.

Cette initiative sera reconduite chaque saison pour au moins une exposition.

● Résidence de création :

Faire Terre de la photographe/ Bergère Chloé Gadbois-Lamer (2024).

La présence de cette artiste sur notre territoire est l'occasion de renouer avec le soutien à une résidence photographique sur notre territoire. Installée depuis peu dans les Hautes-Alpes, Chloé Gadbois Lamer y travaille en tant que Bergère, en estives, d'avril à octobre ; il y a deux ans nous avons exposé le premier travail de Chloé intitulé *Avilag*.

Son deuxième opus photographique, *Faire terre* est étroitement lié à la réalité de notre territoire :

Chloé : Faire terre est né d'un besoin, une nécessité de trouver des réponses, ou du moins de parvenir à être en accord avec mon éthique personnelle en tant que bergère d'alpage.

Quelle place, quel rôle je m'octroie en tant que bergère ? Comment cohabiter avec les loups, avec le sauvage, lorsque l'on mène un troupeau d'animaux domestiques ?

Faire terre, c'est s'enraciner, se rassembler, faire taire les discours de haine au profit d'une rencontre authentique avec le monde du vivant. Il s'agit ici de diplomatie, de tolérance, d'humilité. Faire silence.

Ce projet prendra la forme d'un dialogue au sein d'un livre, mêlant lettres et photographies, une correspondance entre deux amies artistes : Valerie Tortolero graphiste et moi, photographe. Ce travail donnera aussi lieu à des expositions où les mots et les images s'entrecroiseront.

(...) J'ai fini par comprendre qu'il n'était pas question de prendre parti, mais de tenter une vraie cohabitation avec le monde sauvage. Dans le film de Laurent Joffrion et Vincent Munier, Ours, simplement sauvage, on entend cette phrase qui m'a énormément marquée et qui pour moi, contribue largement à faire taire tous les discours pro ou anti :

« On n'a pas à être pour ou contre l'ours ou le loup comme on n'a pas à être pour ou contre l'orage ».

Dans cette optique de rester attentif aux artistes de ce territoire, le théâtre La passerelle accompagnera cette photographe pendant les deux ans à venir ; un retour à une résidence photographique sur notre territoire qui donnera lieu à une exposition au printemps ou à l'automne 2025.

Le sujet dans les Hautes-Alpes est délicat..., nous pensons qu'un regard poétique d'une artiste photographe qui s'interroge sur une cohabitation avec le sauvage peut contribuer à déplacer un débat radical et stérile entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre...

- **Mettre en valeur notre collection photographique**

Cette magnifique galerie photographique au sein de la scène nationale est une singularité du théâtre La passerelle. Elle constitue un lieu d'exposition important à Gap avec l'invitation d'artistes renommés trois ou quatre fois dans l'année. Plus singulier encore la politique d'achat de photographies depuis la création de la galerie permet aujourd'hui à la scène nationale de disposer d'un fonds photographique conséquent avec des œuvres de grands photographes de la fin du XXème et début XXI.

Cette collection d'images (plus de 200) stockée dans des conditions non muséales est d'une grande richesse qu'il convient aujourd'hui de mettre plus en valeur. Plusieurs pistes feront l'objet de recherche de financements.

- **Commissariat d'exposition**

La mise en valeur de ce fonds doit être faite par un spécialiste de la photographie capable de construire, à partir de notre collection, une ou plusieurs expositions cohérentes ; ces expositions constituées pourraient être présentées dans d'autres galeries, musées, louées (montant à déterminer) ou prêtées. Une assurance viendrait couvrir tout risque de dommages pour chaque déplacement des œuvres.

Toute entrée financière contribuerait à donner des moyens supplémentaires à la Galerie photographique.

Le curateur choisi pourrait se voir confier une mission de 20 à 30 jours.

Au-delà d'un commissaire, il faudra prévoir la fabrication de Fly-case pour le transport des images encadrées, qui sont de toutes tailles.

- **La dynamique Dedans /dehors pour la photographie**

L'autre projet de mise en valeur de notre collection d'images est le tirage sur bâches des photographies pour des expositions grand format en plein air ; cette technique de reproduction est aujourd'hui tout à fait satisfaisante en termes de qualité.

A partir de scanners professionnels d'une quinzaine de photographies, une première exposition extérieure serait constituée.

Un chargé de mission pourrait se voir confier une mission d'un mois (?) pour contacter et obtenir autorisation d'utilisation des images pour ces tirages auprès des photographes ou ayants droits.

Ces tirages sur bâche feront l'objet de réactualisation au rythme des artistes photographes présentés dans la galerie les saisons prochaines.

Des moyens seront sollicités auprès de la mission photographique du Ministère notamment sur la possibilité de scanner les images en qualité professionnelle.

B. Soutien à la création :

Nouveaux enjeux, nouvelles envies

La crise COVID m'a interrogé de nouveau sur la **pertinence d'avoir à nos côtés des artistes associés**, compagnons, complices, peu importe le terme, avec la capacité de pouvoir avec eux être réactifs en fonction de ce qui se passe, la crise sanitaire étant un bon exemple.

Comment continuer à être présents ? Comment exister sur un territoire ? Quels moments à inventer pour retrouver les publics et continuer à faire vivre le spectacle vivant ? Des questions qui auraient certainement trouvé des réponses créatives avec des artistes complices, repérés de nos spectateurs...

Au-delà de cette réflexion interne au projet du théâtre, je m'interroge plus globalement sur les mesures ou incitations qui pourraient être prises pour favoriser l'implantation de compagnies professionnelles dans les Hautes-Alpes ? Des bouts de solutions existent à travers les différents acteurs culturels du département, mais doit impliquer les collectivités et les élus de ce territoire. **Une chose est sûre : impliquer des artistes dans un projet sur un territoire est plus aisé quand ces mêmes artistes vivent sur ce territoire, au rythme de ce territoire.**

Après une période de crise pendant laquelle les rapports entre les lieux, les artistes et les publics ont été profondément perturbés, les rouages de la création et de la diffusion apparaissant embouteillés, les tensions financières ravivées par une augmentation globale des coûts..., les interrogations sont nombreuses dans les milieux culturels.

Faire moins ? certainement.

Faire différemment ? Evidemment.

Soudain la nécessité de ralentir, le besoin de prendre le temps d'un nouveau dialogue et d'expérimentation avec les artistes, d'installer une complicité dans la durée.

Donner de l'air et du temps de création à l'artiste, inventer, renforcer un apport intime à un territoire et ses habitants et encourager des propositions participatives.

Orientations pour les quatre prochaines années en termes de soutien à la création

Un territoire commun : un matériau sensible et inspirant, un désir de croiser nos imaginaires sur un même terrain de jeu.

La baisse du nombre de spectacles en diffusion ne pourra, en raison d'une contraction générale de la masse artistique, dégager des moyens supplémentaires pour soutenir des créations à travers des parts de coproduction et des résidences. **L'équation moins de diffusion pour plus de soutien à la production et aux résidences ne fonctionne plus** ; cette contraction évidente des moyens de la scène nationale doit se répercuter sur l'ensemble des volets artistiques et la diversité des formes d'intervention contenues dans le projet, afin de garder l'ensemble des missions qui sont les siennes.

Continuer à tout faire mais un peu moins...

D'un autre côté, la crise que traverse actuellement la diffusion ne rend absolument pas propice l'augmentation des soutiens à la production... Cette tendance est une donnée nouvelle dans nos métiers.

➡ A moyen terme, cependant, la notion de « faire territoire » pourrait nous inciter à diminuer le nombre de spectacles en diffusion pour privilégier plus de présence artistique de compagnies sur notre lieu de vie : être visibles ici, pour et avec les habitants des Hautes-Alpes, sont des nouveaux espaces à trouver (l'expérience participative menée par Elise Vigneron et son travail *Lands, habiter le monde*) a eu un impact important au-delà du critère purement artistique.

1. Soutien aux artistes locaux

En 2022, quelques artistes et compagnies sont apparus plus clairement sur notre territoire en signalant leur présence à la scène nationale ; répondant à une logique plus locale, plus éthique et écologique aussi, le théâtre La passerelle accompagnera ses compagnies dans leurs montages de production, s'attachera à préparer et proposer avec eux différentes actions culturelles et tentera de rendre visible leur travail dans et hors département auprès des réseaux de la scène nationale.

Du talent à portée de main, un outil ouvert, une équipe disponible, des évidences artistiques, une cohérence écologique...

Quatre artistes du département à accompagner dans les trois prochaines années :

Laurette Gougeon et la Cie **La féroce**, cirque (sauvage) et sport.

Installée à Guillestre, jouant de sa passion pour la montagne et de sa formation de circassienne/plasticienne ; la découverte de son travail, encore fragile mais inventif, dans le Queyras à l'été 2022, m'a convaincu de l'accompagner non seulement dans le soutien de la version longue de sa première création, *Faces Nord*, avec des apports en résidence et une part de coproduction, mais aussi de la programmer dans le festival *Tous dehors (enfin)!* 2024.

➡ Nous étudions la possibilité d'inclure ce travail dans le cadre du dispositif des Olympiades culturelles en 2024. Les représentations de ce spectacle pourraient se faire dans un lieu de pratique sportive (salle d'escalade).

Maelle Mays, Cie **Le Thyase**, clown, comédienne, théâtre.

Installer récemment à Gap, Maelle Mays est une artiste que nous avons invitée il y a deux ans dans le cadre du festival *Tous dehors (enfin)!* avec 4 de ses dix *Leçons impertinentes de Zou* ; l'énorme succès public de ces premiers rendez-vous

avec Maëlle, ces projets personnels autant que la « galaxie » d'artistes avec qui elle collabore ou se reconnaît, nous incite à imaginer une relation tout à fait singulière avec cette artiste.

« *Faites de moi ce que vous voulez* » est la phrase de Maëlle quand je lui ai parlé de cette envie d'inventer d'autres types de relation d'un artiste avec un lieu et les publics... Si le soutien financier à ses productions (nous coproduisons son prochain spectacle intitulé *Environ un spectacle*, dont les premières se feront dans le cadre du festival *Tous dehors (enfin!)*), la diffusion de ses créations, l'organisation d'actions culturelles, restent la base de notre relation professionnelle, la présence de Maëlle Mays dans la maison comme une observatrice zélée, son rapport aux spectateurs et la réalisation d'interventions spontanées ou spécifique au lieu, à la vie de ce lieu, sont à inventer avec elle (création d'un cabaret annuel (fin 2023), participation à notre présentation de saison (juin 2023), carte blanche à programmer un rendez-vous dans la programmation)...

Cette relation est en train de se construire.

➡ Une commande dans le cadre des Olympiades culturelles d'une leçon impertinente autour du sport (hockey ?) pourrait être faite à Maëlle Mays en 2024 (discussion en cours).

Saïd Mouhssine, Cie **le Zid**, acrobate, parkour, cirque.

Ce jeune artiste franco-marocain, acrobate, adepte du parkour, metteur en scène (repéré au festival Cratère surface il y a 5 ans) vient d'installer sa compagnie à Gap. Organisateur d'un festival de cirque au Maroc, très impliqué dans la mise en valeur des artistes marocains, son travail est diffusé en France et en Europe ; les premières françaises de *Taroo*, sa prochaine création, seront présentées dans le cadre du *Tous dehors (enfin ! 2023)*. Une période de résidence est prévue en amont.

Un travail collaboratif avec les services techniques de la ville, sur le thème du personnage du spectacle *Taroo*, le balayeur des rues, est en cours de construction pour les représentations à Gap.

La saison prochaine, différents ateliers (parkour) pour enfants et adultes et interventions en milieu scolaire sont en préparation avec Saïd Mouhssine.

2. Moins de résidences, plus de temps sur le territoire

Partant du même constat que pour la diffusion et l'importance de mettre en place des séries de représentations sur notre territoire des Hautes-Alpes où les compagnies professionnelles se font rares, nous voulons modifier notre façon de planifier les résidences et les apports en coproduction.

Aujourd'hui nous recevons entre 12 et 14 résidences par an ; les temps de résidence sont variables (de 1 à 2 semaines maximum), les parts de coproduction sont entre 5 et 8 000 euros en numéraire, indépendamment de la taille du projet et du nombre de personnes impliquées.

En prenant comme référence une saison normale, nos apports en coproduction s'élèvent à un montant de 45 000 à 50 000 euros environ... La valorisation logistique et technique de l'Usine Badin (hébergement, repas, technique...) représente elle en moyenne environ 30 à 40 000 euros.

➡ Si la saison 23/24 marquera une baisse sensible des apports en coproduction et du nombre de résidences, nous tenterons de repositionner un montant global autour de 90 000 à 100 000 euros par saison à partir de 2025.

(NB : En prévisionnel, 70 000 euros sont inscrits en 2024).

Au-delà de l'appui à ces quelques artistes présents sur le territoire (cf ci-dessus), la scène nationale continuera à recevoir des artistes venus d'autres régions.

Le nombre de résidence sera moins important mais nous privilégierons des **temps de résidence plus longs** pour les compagnies invitées ; ces temps de présence allongés permettront d'impliquer et de mieux profiter des présences de ces artistes sur notre territoire. Disposant d'un temps de travail plus long pour leur création, il sera possible de compter sur

une meilleure disponibilité de leur part pour imaginer des actions culturelles et peaufiner les rencontres avec les spectateurs.

➡ En fonction de nos moyens et de la répartition possible entre le volet diffusion et le volet soutien à la création, au moins **une résidence de 3 semaines par saison** pour une équipe que nous accompagnons sera imaginée.

Pour des questions de réajustement budgétaires et de mise en adéquation du projet artistique avec les perspectives d'évolution des moyens de la scène nationale, **ce choix ne pourra se faire qu'à partir de la saison 24/25**, certaines résidences et parts de coproduction sous leurs formes habituelles ayant été annoncées il y a longtemps...

3. Une résidence au moins d'une compagnie travaillant dans l'espace public

Afin d'être en cohérence avec la dynamique *dedans/dehors* du projet de la scène nationale, le soutien en coproduction et résidence d'une compagnie travaillant dans l'espace public par saison sera recherché. En outre la résidence en extérieur d'une création pour l'espace public en cours, permet une visibilité singulière du spectacle vivant au cœur d'une ville et aux yeux de tous.

NB : Un projet participatif serait prioritaire.

Lieu de résidence : l'Usine Badin un outil idéal

Depuis son inauguration à l'automne 2012, cette résidence d'artistes reçoit chaque saison entre 10 et 15 résidences de durées variables selon les projets ; c'est un outil rare très apprécié des compagnies qui travaillent aux horaires souhaités et logent dans le même lieu.

Son utilisation est intense. Au-delà des temps de travail à huit clos des compagnies, beaucoup d'ateliers d'apéro-rencontres se déroulent dans cet espace.

L'Usine Badin est au cœur du projet artistique du théâtre La passerelle. C'est à la fois un outil de diffusion de petites formes dans une grande proximité avec le spectateur et un lieu de moments partagés avec le public dans de nombreux rendez-vous visant à mettre en valeur les processus de création.

C'est un outil précieux au service des artistes dont la réputation a largement dépassé les frontières régionales.

Cependant, la faible hauteur de la salle, qui est une salle de répétition, limite les résidences en fin de processus de création ; seules des formes légères peuvent être créées à Badin.

Occasionnellement des résidences sur le grand plateau du théâtre pourraient être de nouveau envisagées si les exigences techniques et d'espace l'exigent.

C. Entre production et diffusion :

Le dispositif **Compositrice Associée** (Sacem/DGCA) avec Otilie [B] : le projet Ondes réfléchies avec Otilie [B] (2023, 2024, 2025).

La scène nationale s'inscrit pour la première fois et pour les trois prochaines années dans le dispositif de compositrice associée en choisissant de s'allier avec une artiste du département des Hautes-Alpes ; au-delà du soutien au travail artistique de la chanteuse et musicienne Otilie [B], c'est aussi dans un sens « **faire territoire** » autrement.

La scène nationale s'engage dans ce dispositif avec *Du Vivant Dans Nos Cordes* et Otilie [B] pour les années 2023, 2024, 2025.

Nous voulons aujourd'hui réaffirmer que les projets artistiques de la Cie *Du Vivant Dans Nos Cordes* et de la scène nationale, peuvent se tisser plus précisément dans la durée, sur le même territoire de vie et de travail, dans cette volonté commune de varier un maximum les formes et les lieux de confrontations artistiques avec les publics, d'inventer ensemble sur un territoire.

Anticiper, projeter mais garder intacte une créativité réactive : En voix tu, en voie là

Résonnance : nom féminin

Augmentation de la durée ou de l'intensité des sons, des vibrations/caisse de résonance Littéraire. Effet de ce qui se répercute (dans l'esprit...).

Écho : nom masculin

Réflexion du son par un obstacle qui le répercute ; le son répété.

Nous voulons être pendant trois années la caisse de résonance de la voix et des mots d' *Ottolie [B]*, elle-même écho de la voix, des mots des autres, par couches successives, attendues ou non, dedans et dehors.

Augmenter l'intensité des sons de la voix et des mots d' *Ottolie [B]*, les vibrations de sa musique aux esthétiques chamarrées, nourrie par les musiques actuelles, osant la rencontre avec la musique savante, le jazz, les musiques de tradition orale et du monde.

(Cf projet de compositrice associée en annexe)

Différentes modalités d'intervention sur le territoire

Au-delà d'une saison dans nos murs très attractive avec un remplissage de plus de 95%, les différents volets artistiques de la scène nationale visent à conquérir des nouveaux publics en dehors de sa ville d'implantation. A ce titre le théâtre La passerelle arpente le territoire sous diverses formes de confrontation avec les spectateurs.

1. Les tournées des « Excentrés »

Les tournées des *Excentrés* constitue depuis presque trois décennies un volet essentiel de la scène nationale.

Parmi les premières tournées en décentralisation au niveau national, ces tournées par monts et vallées n'ont jamais cessé d'exister. Leur objectif est d'amener le spectacle vivant dans des petites villes, utilisant les salles des fêtes ou des anciens cinémas dans lesquels sont reconstituées une « boîte noire » pour la diffusion de petites formes.

Deux tournées des « *Excentrés* sont organisées par saison ; une à l'automne, l'autre au printemps.

Cinq villes sont partenaires ; Veynes, Tallard, Chabottes, Chorges et Embrun (cette dernière ne recevant qu'un seul *Excentrés* par an).

Ce sont dix représentations Tout Public par saison complétées parfois d'une représentation scolaire pour les primaires, collégiens ou lycéens.

Nouvelles pistes en cours de réflexion :

- **Un deuxième *Excentrés* dédié à l'art dans l'espace public** : il s'agirait de jouer les *Excentrés* du printemps dans l'espace public, fin avril, tout début mai, sorte de préalable au festival Tous dehors (enfin) ! qui a lieu à la fin du mois de mai /début juin et qui attire les habitants de tout le département. Cette proposition pourrait permettre d'élargir les villes partenaires, de toucher de plus petites villes encore, en particulier celles qui ne disposent pas d'une salle adéquate pour recevoir des équipes professionnelles.

L'objectif est de trouver 4 à 5 villes supplémentaires (piste à mettre en place à partir de la saison 24/25).

- **Systématiser un *Excentrés* pour les scolaires** (primaire, collège ou lycée) avec un spectacle proposé au sein même des établissements.

2. Les expériences « Curieux de nature »

Ce volet artistique singulier de la scène nationale a perdu de son élan avec la perturbation des saisons due à la crise COVID. Une des priorités des 4 prochaines années est de redonner une régularité à ces rendez-vous très remarquables et suivis par les publics qui trouvent dans ces propositions un attrait particulier, dans ce mélange de la mise en valeur d'un territoire qu'ils aiment, qu'ils arpentent de nombreuses manières (marche, VTT...) et une relecture de ces lieux qui ne seront jamais tout à fait les mêmes après l'expérience vécue.

Rappel : Dans les Hautes-Alpes, la nature est omniprésente et cet environnement naturel participe du profond attachement des Haut-Alpins à leur territoire.

Pour mettre en place les *Curieux de nature*, nous sommes partis du postulat qu'il peut être une formidable source d'inspiration pour les artistes, qu'ils soient musiciens, comédiens, circassiens ou danseurs.

➡ Le choix des artistes ne se restreint pas à des compagnies habituées à créer hors les murs : des artistes de plateaux (metteurs en scène, comédiens, musiciens, circassiens, chorégraphes ou danseurs) sont aussi invités à imaginer des gestes poétiques et artistiques et conviés à s'abandonner au plaisir d'une créativité réinventée en extérieur.

La règle du jeu est simple : chaque saison, une commande au moins est passée à un artiste pour la création d'un *Curieux de nature*. Le pari est que toute forme artistique posée dans un écrin naturel est transcendée autant qu'elle sublime l'endroit où elle se joue. C'est précisément ce **point de résonance** que les artistes sont invités à trouver sous la forme d'un geste artistique et poétique. **Il s'agit plus de faire vivre une expérience aux spectateurs que de proposer un spectacle abouti.**

Tout est possible : un rendez-vous sur une crête, dans une forêt, au bord d'un lac, dans une grange, à la pleine lune ou bien à l'aube, en complicité avec les habitants.

L'artiste est par nature curieux, ouvert au défi qui stimule l'expression de son art. La fenêtre de liberté qui lui est donnée peut faire naître des **formes inédites de confrontations avec les publics.**

Source d'inspiration, le choix du lieu de la création est déterminé par l'artiste lui-même.

Quant à ces créations, elles tiennent du mystère jusqu'au bout : la confiance en la créativité et l'imagination des artistes étant au cœur de ce projet.

La diffusion de spectacles conçus pour des espaces naturels

Si l'essence même du projet *Curieux de nature* est la **création in-situ** sur le territoire, la programmation de spectacles conçus pour être joués sur des espaces naturels est aussi envisagée. Ainsi les *Curieux de nature* peuvent être des spectacles ré-adaptés et/ou repensés spécifiquement pour les espaces naturels ou patrimoniaux ou avec des habitants des Hautes-Alpes. Presque chaque année un *Curieux de nature* est programmé dans le cadre du festival *Tous dehors (enfin)!* dans la forêt du domaine de Charance (en 2023, la compagnie régionale **Microfocus** présentera la première de son spectacle **Frontales**).

L'implication de nouveaux partenaires, experts du territoire

Ces créations s'accompagnent de la mise en place nécessaire de nouveaux partenariats (l'ONF, le parc national des Écrins, le parc régional du Queyras, les offices de tourisme des stations de ski, la CAF, les clubs de randonneurs, la Maison du Berger dans le Champsaur, etc..) et d'une recherche de personnes ressources (géologues, botanistes, biologistes, bergers, agriculteurs ou éleveurs, alpinistes, spéléologues, grimpeurs, etc...) qui connaissent particulièrement bien le territoire.

Par leurs connaissances théoriques, mais aussi leurs pratiques culturelles, scientifiques ou sportives, ces personnes ressources viendront nourrir le projet créatif de l'artiste.

Au croisement des pratiques sportives et culturelles des Haut-Alpins

Aborder le territoire à travers les *Curieux de nature*, c'est élargir encore les formes de confrontations artistiques avec les publics, en croisant les pratiques de plein air (nombreuses sur ce territoire) avec le spectacle vivant, et en insérant l'art au cœur des paysages arpentés par les randonneurs, les vététistes et autres passionnés de nature.

L'art devient le vecteur d'un élargissement du public, d'une mise en valeur inédite de nos paysages, à travers une relecture de nos « terrains de jeu » favorisés.

➡ Un premier *Curieux de nature* intitulé **Ricochets, voyage sonore avec Otilie [B]** aura lieu le 30 septembre 2023, à bord du bateau La carline sur le lac de Serre Ponçons (2 représentations).

➡ Un *Curieux de nature* se fera également avec la metteuse en scène **Clara Hedoin** et son spectacle en déambulation ***Le prélude de Pan*** de Giono en pleine nature au printemps 24 (lieu à déterminer).

Partenariats à développer

De manière générale, des partenariats avec d'autres lieux élaborant une programmation dans les espaces naturels seront recherchés (CNAR le citron jaune, Bonlieu Annecy, festival d'Axe les termes...).

Évolutions souhaitées des *Curieux de nature* jusqu'à 2026 :

➡ **Inscrire idéalement une création et/ou forme en diffusion par saison.**

Ces commandes passées à des artistes pour des créations in-situ dans les espaces naturels/patrimoniaux/avec les habitants feront l'objet d'une **charte plus précise** avec pour objectifs principaux :

1. Permettre d'une part de contrôler plus strictement le coût de ces véritables créations in-situ, éviter les surprises et les dérives techniques possibles (qui peuvent entraîner la mise en place « d'Usine à Gaz » (Zur dans les gorges de la Méouge...)). **Un rapport plus simple au sauvage**, avec une technique limitée sera privilégié (le geste magnifique de la Mondiale générale dans la forêt des sauvas).

Il s'agit bien de mettre en adéquation les moyens et la logistique de ces créations avec les enjeux de la transition écologique.

2. Donner toutes les chances à la compagnie de peaufiner son geste poétique et artistique pour trouver le point de résonance entre son geste et l'écrin dans lequel il est posé, en définissant **une présence obligatoire des artistes invités plus longue (12 jours) sur le lieu de création, avant les premières publiques**. Au-delà de cette période spécifique de création, une semaine de repérage et d'appréhension du lieu sera organisée en amont ; idéalement trois semaines de résidence sont donc nécessaires.

*NB : Le souhait est de parvenir à une certaine épure de la part des artistes, un souffle d'inspiration simple et spontanée d'un lieu choisi pour **faire vivre aux spectateurs une expérience plutôt qu'une invitation à un spectacle**.*

Augmenter le nombre de représentations (minimum 2) de chaque *Curieux de nature* car la demande est forte pour ces gestes poétiques. En outre, il s'est avéré que pour la plupart des créations en pleine nature, les petites jauges devaient être privilégiées pour une plus grande intimité.

3. **Implication plus grande des communes** qui seront plus étroitement associées en amont de la création pour leur permettre d'être des relais auprès des habitants du territoire concerné. Un travail spécifique des relations publiques auprès de relais (associations, personnes ressources, habitants) des territoires concernés sera accentué pour toucher les habitants proches du geste des *Curieux de nature*.

4. **Aider à une diffusion/reprise** de ces gestes poétiques dans les espaces naturels par d'autres structures nationales qui consacrent une partie de leur programmation aux espaces non dédiés ou extérieurs.

5. **Compte à rebours** (titre provisoire) : un nouvel aspect des *Curieux de nature* sera mis en place à partir de l'automne 24. Les enjeux du climat, la disparition de la biodiversité et des écosystèmes sont des questions fondamentales, ils soulèvent des questions sociétales et des questions philosophiques, réinterrogent nos modes de vie, notre relation au monde sauvage autant que notre repositionnement au cœur du vivant ; beaucoup d'auteurs, vivants ou morts ont abordés ces thèmes de l'homme et de la nature, des poètes aussi, ou encore des philosophes.

Compte à rebours, lectures choisies, pourront revêtir deux aspects :

- Invitation faite à des comédiens invités dans la saison à lire quelques textes fondateurs, textes philosophiques, poétiques sur ces thèmes, adossés au tronc d'un arbre.

- Invitation de philosophes à venir, toujours adosser au tronc d'un arbre, à évoquer avec nous à travers leurs écrits notre rapport au vivant : Baptiste Morizot, Vinciane Despret, Nastassia Martin, Charles Stépanoff, Camille Etienne...

3. L'action culturelle et territoriale

Une scène nationale en prise avec son territoire qui s'adresse à tous.

La scène nationale de Gap enrichit sa saison d'un nombre conséquent d'actions culturelles variées en direction des publics scolaires, des publics spécifiques et du tout public.

Le socle de toutes ses actions est la recherche d'un équilibre entre la rencontre avec l'œuvre, la médiation et la pratique artistique.

En écho aux thématiques des spectacles et inventés en lien avec les artistes et les acteurs du territoire, l'équipe construit également pour les publics des temps d'échange et de réflexion comme autant de fils à tirer dans la saison.

Enfin, attentif à l'actualité nationale avec les JO 2024 et à notre territoire dans lequel le sport est très présent, il nous semble judicieux et nécessaire de nous inscrire dans la dynamique des Olympiades Culturelles sur la saison 2023-2024. L'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle est destiné à toucher des publics de tout le département des Hautes-Alpes.

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) :

Des parcours et une sensibilisation en direction des publics scolaires

Ces actions concernent les élèves de la maternelle à l'Université du territoire ; une cinquantaine d'établissements scolaires (30 hors Gap et 20 à Gap), environ 220 classes pour environ 6 000 élèves répartis sur l'ensemble du territoire ne laissant aucune zone blanche.

La répartition est à peu près la suivante :

- Maternelles : 26 écoles (14 à Gap et 12 Hors Gap), 28 classes /500 élèves
- Primaires : 49 écoles (21 Gap et 28 hors Gap), 121 classes / 2 500 élèves
- Collèges : 8 collèges (3 à Gap et 5 hors Gap), 2 120 élèves
- Lycées : 6 lycées (3 à Gap et 3 hors Gap,) 741 élèves
- Universités : 40 étudiants

NB : Le département des Hautes-Alpes rattaché à l'académie d'Aix-Marseille compte 263 établissements scolaires, dont 111 écoles maternelles, 125 écoles primaires, 15 collèges et 12 lycées ainsi qu'un pôle universitaire et 1 lycée agricole.

Le théâtre La passerelle rayonne principalement sur les 98 établissements du réseau Porte des Alpes qui comprend 82 écoles, 10 collèges et 6 lycées.

Typologie des actions poursuivies et développées :

Pour les maternelles : un spectacle dans la saison avec un temps de préparation pour chaque classe par le pôle public en amont de la représentation. Le choix se porte sur un spectacle intimiste et adapté au très jeune âge pour accompagner les premiers pas du (très) jeune spectateur. Un seul rendez-vous par saison en complémentarité avec la programmation jeune public du TEMPO de la ville de Gap.

Pour les primaires : un parcours spectateur constitué d'un à deux spectacles, d'une visite de la galerie, d'un temps de médiation en amont par l'équipe du pôle public.

S'adapter aux contraintes : le parcours était initialement pensé pour la venue à 2 ou 3 spectacles mais depuis le Covid les orientations ont changé et rares sont les classes qui viennent voir plus de 2 spectacles.

Deux raisons à cela : nous sommes face à une très forte demande et souhaitons permettre à un plus grand nombre d'enfants de venir au théâtre ; par ailleurs, les établissements ont vu leurs moyens financiers se réduire (hausse des coûts des transports), ce qui rend leurs déplacements plus difficiles à financer.

Pour les collèges : deux jumelages, un avec le collège de la Bâtie-neuve, l'autre avec le collège centre de Gap ; des accompagnements d'ateliers de pratique artistique (interventions professionnelles) et des projets spécifiques co-construits et adaptés aux orientations pédagogiques des établissements.

En 2023-2024, nous souhaitons notamment mener un projet d'envergure avec Otilie [B], la classe CHAM du collège Centre et le conservatoire de musique et de danse (CRD), autour de sa création *En boucle*. Et encore avec Maëlle Mays, Cie Le Thyase, en lien avec *Les leçons impertinentes de Zou*.

Pour les lycées : accompagnement de projets particuliers co-construits (spectacle au cœur du lycée, ateliers de pratique associé à la venue au spectacle).

Des nouveaux projets fédérateurs depuis 2022-2023 : le théâtre La passerelle s'est inscrit dans deux projets fédérateurs en lien avec la DAAC et des structures régionales et nationales.

Caravane Kids, une passerelle vers la danse. Avec le CND (Centre National de la Danse)

Ce projet a pour but de sensibiliser les jeunes à la danse contemporaine et replacer la danse et le corps au centre des enjeux pédagogiques dans la rencontre avec l'altérité. Ce dispositif s'appuie sur les ressources et les outils du CND.

Durant toute une journée, les danseurs de l'équipe de Caravane kids animent au sein de l'école, 4 ateliers autour de 4 verbes : bouger, écrire, écouter, regarder.

Ce projet a bénéficié en 2022-2023 à tous les élèves et enseignants de l'école de Saint-Bonnet-en-Champsaur et l'école de Pont-du-Fossé ainsi qu'au collège Vivian Maier de Saint-Bonnet-en-Champsaur (pour 2 classes de 6^{ème}) de manière à favoriser le lien inter-degré.

Les enseignants participants au projet et une dizaine d'autres bénéficieront également d'une journée de formation pour s'approprier les ressources et les outils de Caravane Kids.

Deux classes du collège de Saint-Bonnet-en-Champsaur ont bénéficié également de deux ateliers de pratique menés par des danseurs du spectacle *Hasard*, spectacle mis en scène par Pierre Rigal et auquel ont assisté les collégiens.

➡ Nous souhaitons poursuivre Caravane Kids pour une ou deux écoles primaires sur la saison 2023-2024.

Et pour la saison 2023-2024, développer également le projet Constellation* avec le CND (Centre National de la Danse)

** Constellation a été créé en 2018 par le Centre national de la danse. Ce dispositif d'éducation artistique et culturelle s'adresse à un public scolaire et s'inscrit dans le temps long du « parcours d'éducation artistique » que vit chaque élève au cours de sa scolarité. Les étapes de Constellation vont contribuer à en faire un moment de découverte de l'univers de la danse, de partage d'une expérience artistique qui ouvre des territoires nouveaux à la sensibilité et à l'imaginaire. Sur la durée de l'année, la rencontre avec des nouvelles personnes, des lieux culturels et des œuvres fait découvrir des manières de vivre et de penser, ouvre à une conscience et à une pratique du corps, apporte des repères culturels et contribue au développement de la personnalité. Les actions menées dialoguent avec les activités en classe et avec les compétences qui y sont construites. Pour cela, chaque groupe traverse une expérience avec une introduction en classe, sept jours d'ateliers de pratique chorégraphique et de médiation, deux conférences sur l'anatomie du corps et les représentations du corps à travers l'histoire, deux spectacles, un atelier parents-enfants (pour le 1^{er} degré), une journée de rencontres avec d'autres groupes et une conclusion en classe.*

Le Prix Godot

Dans le cadre du partenariat entre l'académie d'Aix-Marseille et les structures du Centre Dramatique Des Villages du Haut Vaucluse, du Théâtre National de La Crie à Marseille et du théâtre La passerelle, le Prix Godot propose une sensibilisation des élèves à l'écriture théâtrale contemporaine.

Parce qu'il offre une expérimentation sensible, ce projet permet la connaissance approfondie de l'écriture théâtrale, champ littéraire bien moins familier aux élèves. Le Prix Godot donne l'occasion aux élèves de se rendre compte que la littérature est vivante et actuelle et de s'exercer au débat démocratique.

Il proposera aux élèves des classes participantes une expérience inédite organisée comme un prix littéraire avec une sélection de 3 textes à départager.

Au programme :

- Lectures encadrées par des comédiens professionnels,
- Rédactions de critiques littéraires, réalisations de maquette de décor et costumes, délibération,
- Venue au spectacle pour la représentation de *Nosztalgia Express*, de Marc Lainé (saison 2022/23),
- Résidence d'artiste de 12h dans chaque classe.

La remise du Prix Godot au théâtre La passerelle en présence de l'auteur lauréat et ponctué de la restitution des travaux d'élèves. Les enseignants bénéficient également d'un stage inscrit au PAF.

➔ **Nous souhaitons nous engager dans le Prix Godot sur 3 saisons et dans l'accompagnement de 5 classes.**

Pour les saisons à venir, nous poursuivons l'objectif de conforter la relation de confiance que nous avons avec un public fidèle et régulier tout en développant des liens avec des nouveaux spectateurs, notamment en direction des jeunes et des familles.

Les AJT, les jeunes ambassadeurs du théâtre : s'ouvrir aux jeunes en dehors du temps scolaire
Initié en 2022, ce groupe réunit une dizaine de jeunes âgés de 13 à 18 ans, qui se retrouvent environ une fois par mois et à qui nous proposons de participer à la vie du théâtre, de poser leur regard et leurs mots sur le spectacle vivant.
Faire du théâtre La passerelle leur théâtre à eux aussi, pour qu'ils s'en emparent et deviennent à leur tour des ambassadeurs du projet.

Ils ont conçu pour la saison 2022/2023 un *escape game* dans le théâtre que nous souhaitons pouvoir proposer au tout public, notamment dans le cadre des Journées européennes du patrimoine le samedi 16 septembre 2023. D'autres projets sont en cours avec eux (création d'une web radio par exemple).

➔ Développer un projet intergénérationnel

Nous envisageons de développer dès la saison 2023-2024 un projet entre l'Ephad et l'école primaire d'Espinasses (venue au spectacle, médiation et rencontre entre les deux établissements).

➔ Favoriser la venue au spectacle du public familial

En plus du parcours famille déjà proposé pour des sorties entre parents et enfants, nous mettons en place une garderie éphémère pour les enfants de 6 à 12 ans, sur certains soirs de spectacles pendant que les parents assistent à la représentation. Nous débuterons cette proposition avec 4 soirées sur la saison 2023-2024.

Des actions en direction des publics empêchés

Avec le CHICAS et le SPIP

Nous souhaitons poursuivre, sans systématisme d'une saison sur l'autre afin de nous permettre d'être attentif au rythme des artistes et dans une co-construction au plus juste avec les structures, les partenariats initiés depuis plusieurs saisons avec le CHICAS (Centre Hospitalier des Alpes du Sud), le SPIP et la Maison d'arrêt de Gap. En 2023-2024, nous initions avec le CHICAS un nouveau projet autour de la marionnette et du chant avec les artistes Justine Macadou et Jeanne Videau.

Un théâtre accessible à toutes et tous

Renforcement du partenariat avec Alpes Regard 05

Proposer deux à trois spectacles audiodécrits par saison avec l'association ; en 2023 un Relation Public du théâtre a reçu une formation d'audio descripteur lui permettant de proposer une audiodescription d'un spectacle, ainsi que de préparer des visites tactiles et un accueil spécifique aux déficients visuels et non-voyants.

Nous étudions aussi la possibilité de mettre en place l'utilisation de gilets vibrants pour la programmation musique.

Renforcement de l'accessibilité : séances relax, FALC et Théâtre facile, audioguide de la galerie

Pour la première fois en 2022-2023, nous avons organisé une séance Relax en complicité avec une compagnie en résidence. Nous souhaitons poursuivre et ouvrir plus largement cette proposition en proposant dès la saison 2023-2024 une séance relax lors de la représentation tout public du spectacle *Cartoon ou n'essayez pas ça chez vous*, mis en scène

par Odile Grosset-Grange. De même pour le programme en FALC que nous avons initié pour une sélection de spectacles de la programmation ou encore l'audioguide de la galerie.

Pour le tout public, un ancrage sur le territoire et des projets participatifs

Parmi les pistes de développement, nous envisageons des projets ciblés et spécifiques autour de l'Olympiade culturelle, de l'égalité femme/homme (avec Reine Prat, la déléguée égalité femme/homme du département...). Mais aussi continuer à mener des ateliers de pratique en lien avec les spectacles programmés et les artistes en résidence (Otilie [B], Maëlle Mays, Saïd Mousshine, Laurette Gougeon) et de **renforcer les partenariats avec les médiathèques et le conservatoire de musique et de danse de Gap (CRD)**.

Les collaborations avec les médiathèques :

La demande est très forte de la part des médiathèques du département ; nous essayons d'être force de proposition pour répondre à cette sollicitation croissante, à l'instar des actions et collaborations diverses mises en place depuis de nombreuses années avec la médiathèque de Gap.

La restitution sous la forme d'un rendez-vous artistique des actions **Murmures** menées au Chicas, avec la collaboration d'un musicien, d'un dessinateur, d'une comédienne chanteuse et d'une autrice, a donné lieu à plusieurs diffusions dans les médiathèques ; producteur de cette petite forme sensible remarquable, la scène nationale proposera cette forme lors de la saison 2023/2024 à un nombre de médiathèque plus importants.

➡ A partir de la saison 24/25, la scène nationale tentera de produire par saison, dans le but d'être diffusée sur le territoire via les médiathèques, une petite forme simple, légère et conviviale à l'instar de « Murmures ».

4. Une scène nationale tournée vers tous les publics, tous les habitants d'un territoire.

La mission primordiale de la scène nationale de Gap est de rendre accessible au plus grand nombre la création d'aujourd'hui dans le domaine du spectacle vivant.

A travers l'ensemble des volets de son projet artistique, la scène nationale touche un public très large non seulement dans sa ville d'implantation mais aussi sur l'ensemble du territoire haut-alpin qu'elle irrigue sous différentes formes.

La pluridisciplinarité et les grands écarts d'esthétiques à l'intérieur de chaque discipline, la multiplication des formes de confrontations artistiques et des lieux mêmes de représentations, la dynamique dedans/dehors et l'attractivité du festival Tous dehors (enfin)!, la densité des actions d'éducation artistique et culturelle au théâtre autant qu'au sein des établissements scolaires, les rencontres des artistes en période de résidence, le travail en collaboration étroite avec des structures ou des associations du département (hôpital de gap CHICAS, maison d'arrêt, association Alpes regards...) contribuent à toucher des publics très variés que la scène nationale a réussi à fidéliser.

La dynamique *dedans/dehors* souvent pensée à travers des actions hors de nos murs peut aussi s'inverser en invitant d'autres acteurs à investir le théâtre pour des activités n'ayant pas forcément un lien avec le spectacle vivant. Nous avons commencé au cours de la saison 19/20 à travailler avec le planning familial, Gap sciences animation 05, la déléguée départementale à l'égalité femmes/hommes dans le cadre de notre action « Vive les femmes ! » ...

Mettre à disposition nos espaces, **contribuer à croiser les publics**, aborder les thèmes de nos sociétés, inviter des spécialistes sur des sujets scientifiques, la biodiversité ou les écosystèmes vivants est une façon de redonner au théâtre sa place d'Agora, un lieu vivant où il fait bon venir échanger, écouter, rencontrer l'autre, élargir nos horizons.

L'enjeu de la convivialité du lieu est au cœur des priorités ; un lieu ouvert, qui reçoit, qui partage ses espaces.

Les choix futurs de séries qui permettent une meilleure visibilité des spectacles reçus et permet le bouche à oreille, des temps de résidences plus longs, installeront un autre rapport au public, une dynamique nouvelle des spectateurs.

Nous gardons par ailleurs une politique tarifaire incitative, adaptée à une multitude de cas possibles (famille, minimaux sociaux, jeune, etc...).

Dès la saison 23/24, en cohérence avec les enjeux écologiques et notamment l'incitation à utiliser notre plate-forme de covoiturage, nous redonnons au tarif Groupe de l'attractivité pour encourager les spectateurs à venir à plusieurs et profiter de ce tarif, dès l'abonnement de 3 spectacles ; cela donne aussi la possibilité à l'équipe des relations publiques de retrouver un levier intéressant dans la conquête de nouveaux publics dans les petites villes ou villages où les gens se connaissent.

Enquête sur les publics : de manière générale, après douze années depuis la mise en place d'un nouveau projet artistique, nous ressentons que les publics ont changé, que la moyenne d'âge n'est plus la même, que les catégories sociales professionnelles fréquentant le théâtre ont évolué, que les spectateurs viennent de tout le département, qu'ils achètent leurs billets ou s'abonnent différemment... des changements perceptibles mais qu'il est difficile d'apprécier finement ; le souhait de mettre en place une enquête sur nos publics nous permettant de mieux les connaître est en cours de réflexion ; une première enquête sur nos publics, sous la forme d'un questionnaire, sera menée dans le cadre du 10^{ème} anniversaire du festival *Tous dehors (enfin) !* au mois de juin 2023. Ce questionnaire interrogera les spectateurs autant sur les attentes qu'ils ont du festival que sur leurs connaissances et leurs intérêts pour la programmation annuelle de la scène nationale.

La scène nationale dans son environnement :

Au niveau départemental :

➡ **Rapprochement avec les structures du département**

Parce qu'il est de plus en plus nécessaire de mutualiser la venue ou le soutien d'artistes sur notre territoire, de diminuer les déplacements et des dates uniques, la scène nationale souhaite opérer un rapprochement avec les structures du département (Quai des arts, Théâtre Du Briançonnais, festival de Chaillol, le Gorille, le TEMPO, Quattro pour la ville de Gap) et des structures proches (théâtre Durance et théâtre de Die) ; si l'identité des projets artistiques, les missions et les outils sont différents, des mutualisations de résidences, des déclinaisons des propositions artistiques (petite forme dans un lieu, grande forme dans un autre), résidence et sortie de résidence dans un lieu mais diffusion du spectacle dans un autre... Afin d'inventer d'autres collaborations et interventions sur le territoire des Hautes-Alpes, la scène nationale participe au chantier « nouveau schéma culturel du département », mis en place par le conseil Départemental.

➡ **Une thématique artistique commune, un temps fort à l'échelle du département**

Nous pourrions essayer d'imaginer que le temps d'une semaine ou deux, à partir d'un **thème commun** choisi collectivement et déclinable, musique classique, humour, Solis, artistes femmes, cirque et musique..., **nous pourrions programmer chacun dans nos lieux un spectacle sur ce thème commun**. Ainsi sans perdre la spécificité, l'identité de chacun des lieux et en tenant compte des différences d'outil ou de moyens de chacun, travailler ensemble sur une thématique, sur une communication globale de l'évènement dans sa globalité à l'échelle du territoire et au-delà (du théâtre Durance au Théâtre Du Briançonnais...), pourrait être **vecteur d'une dynamique artistique nouvelle et plus collaborative**.

➡ **Au niveau régional**

Le lien régulier de la scène nationale avec les structures culturelles de la Région se fait à travers des relations individuelles et de manière collective à travers le réseau TRAVERSESES.

Pour des raisons évidentes de mise en adéquation avec les enjeux écologiques, il conviendra dans les prochaines années de renforcer les mutualisations avec l'ensemble des lieux d'une même région et des régions limitrophes Rhône-Alpes-Auvergne.

En amont des possibles mutualisations de tournée, une anticipation plus grande pourrait être faite au niveau des repérages des spectacles mêmes, en Région et en dehors de la Région, mutualisables également.

Cette anticipation permettrait de diminuer globalement les déplacements de repérages et encourager à cette mutualisation dans les tournées.

A titre d'exemple, le théâtre La passerelle proposera dans sa saison 23 /24 plusieurs spectacles à travers des tournées plus vertueuses en concertation (calage des dates, choix des artistes) avec plusieurs structures de la Région :

- Le spectacle **Même** de Pierre Rigal avec le Zef

Les spectacles (Deux solos, un duo, une création grand plateau) de la chorégraphe danseuse **Leila K** avec Le théâtre de La Garance (grande forme) et avec le théâtre Durance et Le théâtre du Briançonnais (soli et duo)

- Le spectacle **Mazut** du Baro d'Evel avec (le Théâtre de Grasse, le bois de l'aune, le théâtre Durance).

De manière générale, cette tendance sera renforcée dès la saison 24/25.

Je suis membre du comité d'expert de la DRAC en 2023.

➡ **Au niveau national :**

La scène nationale de Gap est membre du GRAC Est et de l'association des scènes nationales et est représentée par son directeur.

Le directeur participe régulièrement aux RIDA organisées par l'ONDA et est régulièrement membre de la commission nationale des arts de la rue.

Par ailleurs, en raison d'un soutien important de la scène nationale aux arts dans l'espace public, je suis invité régulièrement dans les débats pour témoigner des enjeux pour une scène labellisée pluridisciplinaire de programmer des artistes travaillant dans l'espace public.

Le directeur de la scène nationale est membre du Conseil d'administration d'ARTCENA.

Des déplacements réguliers pour voir (et choisir) les spectacles sont effectués toute l'année dans divers théâtres.

L'outil, l'équipe et la convivialité

Une équipe mobilisée (presque) stabilisée...

Les quatre dernières années ont été marquées par des mouvements de personnels importants et nombreux au sein de l'équipe de permanents du théâtre La passerelle ; départs pour nominations professionnelles, ras le bol d'après crise COVID, création d'un troisième poste de RP et d'un poste de chargée de production et logistique technique.

Les postes cadres, ou chefs de services ont changé : départ de la Directrice Adjointe et de l'Administratrice en charge de l'artistique, l'arrivée d'une nouvelle Secrétaire générale et celle d'un nouveau Directeur technique, mais aussi le renouvellement complet de l'équipe de Relations publiques et de l'Accueil billetterie, l'arrivée d'un nouveau Comptable, d'un Assistant de communication.

L'équipe de permanents du théâtre La passerelle (17.4 ETP) semble aujourd'hui stabilisée et à priori en adéquation avec le volume d'activité conséquent de la scène nationale ; seul le troisième poste de RP, qui faisait l'objet d'un remplacement, a été gelé en raison des difficultés financières que connaît le théâtre en 2023. Le poste reste ouvert. 2 postes apprentis et 1 poste travailleur en situation de handicap.

Une dizaine de postes d'ouvrees-ouvrees en CDI est proposée chaque saison.

Une quinzaine de stagiaires sont également accueillis pendant la saison dans tous les services du théâtre.

Par ailleurs, le théâtre La passerelle collabore avec une vingtaine de techniciens intermittents du spectacle, le volume d'heure généré par saison par le théâtre La passerelle leur permettant majoritairement de renouveler leurs intermittences et de résider dans les Hautes-Alpes. En ce sens, la scène nationale continue à être un équipement structurant dont l'importance de l'activité et l'offre d'heure proposée (environ 11 000 heures techniques) profite également aux autres structures proposant moins d'heures ; le maintien sur ce territoire de compétences spécifiques au niveau technique est en grande partie grâce à l'ampleur et la diversité des volets artistiques de la scène nationale sur ce territoire rural et de montagnes.

(CF organigramme en annexe).

Des chantiers en cours

Quatre chantiers de travail ont été mis en place dans une décision collective de toute une équipe lors d'un séminaire de rentrée à l'automne 2022.

Ces chantiers dont font partie volontairement les uns ou les autres, sont destinés à nous interroger à la fois sur notre activité, les enjeux de nos missions dans un contexte plus global, les questions que nous devons nous poser dans les années à venir, mais aussi notre fonctionnement interne après des années COVID particulièrement déstabilisatrices.

Les Chantiers :

- **Notre activité face aux enjeux de la transition écologique** : mesurer notre empreinte Carbone (via Art Vivat), déterminer les outils possibles, en mesurer l'impact et les améliorations.
- **Aménagement de temps et d'espace de réflexions** collectifs au sein du théâtre : se mettre en adéquation avec les thèmes importants à l'œuvre dans notre société, en être le reflet dans nos rendez-vous publics et artistiques.
- **Évaluation et suivi des outils** mis à disposition des services dans l'organisation du travail.
- **Publics lesquels ? Pour demain ? et Comment ?**
- **Cohésion d'équipe** et convivialité.

Ces différents chantiers sont la suite logique de l'accompagnement de la Belle ouvrage avant la crise COVID qui avait défini quelques pistes de travail et de réflexions à mener pour ce théâtre.

Les travaux de la Médiathèque et du Théâtre

En 2022, le bâtiment hébergeant la médiathèque et le théâtre La Passerelle, scène nationale, a fêté ses 35 ans.

La médiathèque a été construite sur 3 niveaux en 1986, elle est riche de plus de 100 000 documents empruntables et d'un fonds patrimonial de 26 000 documents datés de 1450 à 1811. Elle dispose actuellement d'une surface totale de 1875 m². Afin de proposer un service moderne dans un établissement rénové, la Mairie de Gap souhaite impulser un projet d'agrandissement et de restructuration de sa Médiathèque.

Le projet d'agrandissement de la médiathèque devra atteindre 2 000 m² minimum de planchers pour être normatif, conformément aux recommandations du "Service du livre et de la lecture" du ministère de la culture qui assure un rôle d'évaluation et de réglementation dans le domaine de la lecture publique.

La Municipalité souhaite que cet équipement puisse évoluer tant dans son agencement intérieur que des services adaptés à l'évolution des pratiques culturelles notamment s'agissant du numérique en conduisant un projet de rénovation.

Le théâtre, tel qu'il fût conçu au moment de sa construction, a été pensé sans espaces de bureaux ou de stockages attenants. Les bureaux ont donc été aménagés du côté de la médiathèque tout comme l'atelier de construction, réparation et entretien. L'organisation actuelle de l'ensemble des bureaux, des espaces de travail et leur répartition à l'intérieur du bâtiment, impactée par la rénovation de la médiathèque, doit donc être revue.

En effet, pour des raisons de surface minimale normative dans le cadre de ce projet de rénovation et afin d'obtenir des financements de la part de l'État, il est envisagé que la Médiathèque investisse dans son espace futur, la superficie des bureaux utilisés par une partie des salariés du théâtre, situés au niveau du hall commun d'entrée.

L'objectif principal pour le théâtre porte donc sur la nécessité de réaménager des espaces en fonction des impacts du projet d'agrandissement de la médiathèque et de l'évolution des usages et des pratiques. La DRAC conditionnant les subventions pour la médiathèque à une étude portant sur le bâtiment dans son ensemble et la réalisation des bureaux du théâtre, une mission d'accompagnement par un bureau d'études spécialisé va être lancée.

Sur cet état de fait, voyant de manière positive ces améliorations d'espace culturels, nous avons fait remonter les besoins de ce théâtre en termes d'espace de travail et de stockage au regard du nombre de salariés de ce théâtre (19 permanents/10 bureaux) et de l'activité très dense de la scène nationale, et exprimé les besoins réels du théâtre pour permettre aux salariés d'améliorer les conditions de travail normales et de permettre de continuer à recevoir des publics dans de bonnes conditions.

Le projet de rénovation de la Médiathèque et du théâtre, sa temporalité, son envergure, son impact sur notre activité et notre fonctionnement restent en attente du démarrage de la mission d'accompagnement du bureau d'architecte.

L'objectif de ce projet est de faire de La passerelle, comprenant une médiathèque et un théâtre, un grand centre culturel moderne, attractif et accueillant.

Selon la nature des travaux, l'anticipation sera nécessaire pour envisager des solutions afin d'adapter la programmation de la saison et éviter toute interruption.

Une conception d'un lieu ouvert et convivial

La dynamique *dedans/dehors* souvent pensée à travers des actions hors de nos murs peut aussi s'inverser en invitant d'autres acteurs à investir le théâtre pour des activités n'ayant pas forcément un lien avec le spectacle vivant. Nous avons commencé au cours de la saison 19/20 à travailler avec le planning familial, Gap science animation, la déléguée départementale à l'égalité femmes/hommes dans le cadre de notre action « Vive les femmes ! » ...

Mettre à disposition nos espaces, **contribuer à croiser les publics**, aborder les thèmes de nos sociétés, inviter des spécialistes sur des sujets scientifiques, la biodiversité ou les écosystèmes vivants est une façon de redonner au théâtre sa place d'Agora, un lieu vivant où il fait bon venir échanger, écouter, rencontrer l'autre, élargir nos horizons.

➡ Un volet artistique et humain qui pourrait s'intituler *Passionnants, passionnés* (titre provisoire) :

Qui dans notre société a une parole forte ? Qui compte dans le panorama des idées nouvelles et prometteuses ? Qui raconte le mieux, explique le mieux certains sujets de notre société ?

Les prochaines saisons tenteront d'installer ces rendez-vous dans une récurrence visible.

Résumé des orientations choisies pour les 4 prochaines années :

Dans notre mission de **diffusion** pluridisciplinaire, reflet de la création d'aujourd'hui, artistes confirmés et émergents, diversité des esthétiques, parité, mise en adéquation avec les enjeux écologiques (Cf annexe Manifeste d'Arviva) :

A. Saison et diffusion

- Maintien de la dynamique *dedans/dehors*.
- Moins de spectacles (moins de déplacements, diminution de notre impact carbone aussi), une saison de 25 spectacles (dès la saison 24/25).
- Tentative de travailler sur le format des séries (dès la saison 23/24).
- Privilégier la diffusion de grands plateaux.
- Suppression d'une des deux périodes des *Côté cour* (suppression des deux périodes pour la saison 23/24).
- Tentative de maintenir le nombre de représentations globales, de diminuer le coût et d'augmenter les recettes.
- Programmer chaque saison une à deux propositions de musique classique.
- Maintenir le festival *Tous dehors (enfin)!* en changeant son format (petites formes) ou diffuser des spectacles dans l'espace public hors temps événementiel (automne et printemps).
- Maintenir deux tournées *Excentrés* par saison ; inventer une tournée *Excentrés art* dans l'espace public et/ou une tournée *Excentrés scolaire* en lycée ou collège.
- Monter en puissance dans la mutualisation et la programmation de compagnies et de spectacles avec les autres lieux du département, de la Région et des Régions proches (diminution de notre empreinte carbone...); rendre les tournées nationales plus vertueuses.
- Un à deux spectacles en audiodescription par saison (formation en interne d'un RP) par saison.
- Deux à trois expositions photographiques par saison, plus une aide à la résidence, plus coproduction.
- Mise en valeur de notre fonds photographique (commissariat et chargé de mission).

Les choix de programmation reposent toujours sur :

- Un équilibre entre les disciplines artistiques (théâtre, danse, musique, cirque, autre).
- Diversifier les formes de confrontation avec les publics : petite forme et grande proximité, grand plateau, dedans, dehors.
- Présenter un éventail de saveurs à l'intérieur de chaque discipline le plus large possible.
- Un thème récurrent : notre rapport au vivant, les enjeux sociétaux d'aujourd'hui, **en privilégiant la qualité de l'objet artistique** et sa compréhension pour le plus grand nombre.

B. Soutien à la création (coproduction, résidences, préachats) et rapport au territoire

- Moins de résidences mais des résidences plus longues, pour une présence plus grande sur notre territoire et une meilleure disponibilité des artistes pour l'EAC. (prévision d'une résidence de 3 semaines par saison ou toutes les deux saisons).
- Accompagnement d'artistes résidants dans notre département : Laurette Gougeon, Maëlle Mays, Saïd Mouhssine, Otilie [B] et d'autres à définir.
- Soutenir les projets de création de compagnies régionales (Béat Théâtre, Microfocus, Théâtre l'entre-ouvert, Vol plané, Shindô, Fanny Soriano, autre..) et nationales.
- Mise en place du dispositif SACEM/DGCA de compositrice associée : Otilie [B] pour les années 2023, 2024, 2025.
- Une création et/ou diffusion d'un *Curieux de nature* par saison : production et/ou diffusion.
- Soutien à des projets participatifs en lien avec les habitants, pour une présence sur le territoire, plus forte et sur un temps long.

C. Autres réflexions en cours...

- Simplifier les formules d'abonnements de 3 à 2 ; si les formules d'abonnements actuelles sont parfaitement adaptées à tous les cas de figure, elles sont relativement compliquées à être comprises de tous (frein).
- Supprimer les places numérotées dans la salle.
- Ne plus faire une plaquette de saison ET un avant programme mais une formule réalisable avant l'été sous la forme d'un seul document (dès 2023).
- Encourager le Covoiturage avec des avantages tarifaires.
- ...

D. Appréhender les urgences écologiques

Dans toutes les actions développées aujourd'hui par la scène nationale et dans les orientations souhaitées dans les quatre prochaines années, l'impact écologique engendré par chacune d'entre elle devra être estimé et conduire à des améliorations.

Un plan d'action se dessine progressivement au sein du chantier cité ci-dessus.

Mesures déjà mises en place en interne :

- Suppression de bouteilles plastiques au bar l'Entre-sort et au catering des artistes ;
- Des produits en vrac et locaux constituent le catering des artistes ;
- Produits bio et locaux au bar l'Entre-sort ;
- Vigilance accrue demandée au personnel du théâtre (extinction des lumières et des ordinateurs) ; Communication sur conduite éco responsable ;
- Deux journées banalisées pour trier ses mails (et changement de moteur de recherche) : mercredi 19 juillet et 20 décembre de chaque année ;
- Mise en place d'une plateforme de covoiturage et incitation pour les spectateurs (une réflexion est en cours pour des réductions tarifaires si utilisation du covoiturage pour les spectateurs hors Gap) ;
- Plus grande concertation des structures culturelles régionales pour la mise en place de tournées plus vertueuses mutualisées ;
- Diminution progressive du nombre de spectacles invités dans la saison (moins de déplacements de personnes et de décors) ;
- Sensibilisation de nos prestataires hôteliers ;
- Intégration de nouvelles clauses dans nos contrats avec les compagnies.

Les préconisations d'actions à mettre en place à moyens termes :

- Des robinets thermostatiques sur les radiateurs ;
- Des brise jets aux robinets ;
- Mettre du volume dans chasses d'eau pour réduire la conso ;
- Faire de la sensibilisation auprès de toute l'équipe sur les petits gestes du quotidien ;

- Éteindre le chauffage le soir et le vendredi avant week-end quand on part ;
- Régulièrement vider sa corbeille de mails et réduire au maximum les échanges mails dans la mesure du possible.

Mesures à plus longs termes :

- Formations (dispositif appui conseil RSE pour commencer) ;
- Le bâtiment : sur ce volet, la municipalité, à qui appartient le bâtiment, est seule décisionnaire.

Priorité absolue : un bilan de notre empreinte carbone actuelle est effectué via un formulaire proposé par Artviva pour la mise en place d'outils de mesures et des solutions très spécifiques pour diminuer notre impact à tous les niveaux. Un accompagnement RSE doit se mettre en place dans les prochaines semaines.

Conclusion :

Cette convention est celle de la transition ; tous les axes et objectifs du projet artistique que j'ai dessiné sur ce territoire il y a 12 ans, cette dynamique dedans/dehors, se sont développés au gré des saisons. Sans en abandonner le fonds, ce projet artistique à la fois pour des raisons exogènes, la contrainte financière, le passage à « la moulinette » d'une crise COVID perturbante dans l'exercice de nos métiers, l'élan de nos saisons, les pratiques des spectateurs, autant que l'outil lui-même, ce grand plateau magnifique mais contraignant, doit retrouver un équilibre artistique global, un nouveau rapport au territoire.

Le chemin parcouru est important. Un lieu de résidence, l'Usine Badin, la mise en place d'un festival, le maintien d'une saison de plus de 30 spectacles dans nos murs, les *Curieux de nature*, une progression forte des actions culturelles en direction de tous les publics ont sensiblement changé le rapport de cette scène nationale avec son territoire et ses publics.

Ces différents volets et tentatives ont constitué depuis 12 ans des axes forts destinés à conquérir des spectateurs nombreux, fidèles. Ils composent le socle de cette mission de service public de la culture dont l'équipe de La passerelle s'est emparée avec énergie et conviction.

Même si le succès est au rendez-vous, la période qui semble se présenter nous incite à imaginer d'autres voies en termes de programmation, de présence artistique sur un territoire, d'un nouveau rapport aux habitants.

Malgré les difficultés que rencontre les lieux culturels dédiés au spectacle vivant, les contraintes doivent devenir des incitations à l'invention ou la réinvention de nos pratiques, de notre façon de confronter les publics à la création aujourd'hui.

La préparation de la saison 2023/2024 se présente pour la première fois dans l'histoire de ce théâtre, sous une contrainte financière forte et la nécessité de modifier l'activité. **C'est une saison charnière, qui expérimente des premiers changements (séries longues, compositrice associée, peu de petites formes...).**

De manière certaine nous voulons tenter dans les années à venir de **modifier les logiques de programmation** et l'invitation faite à trop d'artistes à qui nous ne proposons qu'une seule date à Gap. C'est trouver une manière de faire mieux en prenant un temps différent pour une rencontre plus qualitative entre une œuvre et des spectateurs...

Travailler pour rendre possible le bouche à oreille, créer une nouvelle dynamique des spectateurs et des publics.

Quatre années donc pour se poser inlassablement la question du rôle d'un lieu de culture dans un monde et une société engagée dans des mutations profondes, quatre années pour essayer, réajuster, prioriser pour trouver la meilleure façon de confronter les œuvres artistiques et les habitants de ce territoire des Hautes-Alpes.

Annexe 2 – Indicateurs

Nature de l'activité	moyenne 2014/15 et 2015/16	objectif 2019/20	réalisé 2021/22
L'activité artistique			
Programmation spectacle vivant			
Nombre de spectacles (y compris Tous dehors (enfin) !)	48	46	58
Nombre de représentations (y compris Tous dehors (enfin) !)	140	140	188
<i>Dont provenant de compagnies régionales (y compris Tous dehors (enfin) !)</i>	7	8	8
<i>Dont spectacles hors les murs (Curieux de nature+Excentrés+collèges, lycées)</i>	7	6	3
<i>Dont spectacles arts de la rue (Tous dehors (enfin) !)</i>	15	15	26
<i>Dont spectacles en Excentrés</i>	4	2	2
<i>Dont séances scolaires</i>	19	30	30
<i>Dont temps forts / Tous dehors (enfin) !</i>	1	1	2
<i>Dont spectacles jeune public</i>	6	8	10
<i>Dont spectacles à voir en famille</i>	9	9	9
<i>Dont théâtre (hors Tous dehors)</i>	10	10	20
<i>Dont musique (hors Tous dehors)</i>	7	5	4
<i>Dont danse (hors Tous dehors)</i>	5	5	5
<i>Dont cirque (hors Tous dehors)</i>	6	5	3
<i>Dont autres (marionnettes, théâtre d'objets, magie, ciné-concert, humour... hors Tous dehors)</i>	4	4	1
<i>Dont autre (expo ou install type LIR)</i>	5	3 ou 4	5
Nombre d'oeuvres diffusées créées par des femmes	6,5 + 5 binômes H/F	13 + 5 binômes H/F	12 + 10 binômes H/F
Programmation cinéma			
Nombre de projets en partenariat	1	1	0
Nombre de séances / projections publiques	3	1	0
Soutien aux œuvres et aux artistes			
Coproductions-production			
Budget global co-production + production	105 026	120 000	117 483
Nombre de représentations des équipes coproduites	15	25	33
Nombre de co-productions	12	10	16
Dont numéraire	60 444	75 000	60 940
Dont apport en industrie (cf accompagnement d'artistes)			
Dont apport aux équipes régionales	7 500	8 500	27 050
Dont apport aux équipes internationales et européennes	0	?	0
Nombre de productions déléguées	1	1	0
Dont équipes régionales	0	?	0
Apport minimum en coproduction	5 000	7 000	2 000
Accompagnement d'artistes (dont résidences)			
Nombre d'accueil en résidence	15	12	11
Nombre de jours de résidence	134	130	

Budget global résidence	30 988	42 000	56 543
Dont numéraire (facturation frais annexes Cies)	8 229	9 000	27 743
Dont apport en industrie (technique et hébergement)	22 759	28 000	28 800
Dont apport aux équipes régionales	5 143	9 000	12 140
Dont apport aux équipes internationales et européennes	0	?	0
Nombre de projets de résidence portés par des femmes	5	4	7+3 binômes H/F
Volume d'emplois permanents développés en une année (ETP)	1	1	1
Volume d'emplois intermittents développés en une année (ETP)	0	0	1
Le rapport aux publics et aux territoires			
Publics			
Fréquentation payante spectacle vivant	20 800	21 000	23 456
<i>Dont hors les murs (Curieux de nature, Excentrés, spect. en extérieur, Tous dehors, établissements scolaires)</i>	2 375	3 500	2 712
<i>Dont fréquentation de jeunes scolarisés</i>	3 400	6 000	4 973
<i>Dont – 26 ans (hors scolaire)</i>	1 900	3 000	2 746
<i>Nombre d'établissements partenaires</i>	90	150	130
<i>Dont avec convention</i>	6	18	10
<i>Nombre d'établissements scolaires partenaires</i>	62	120	68
<i>Dont écoles</i>	40	40	48
<i>Dont collèges</i>	10	10	9
<i>Dont lycées</i>	9	10	10
<i>Dont universités et enseignement supérieur</i>	1	1	1
Nombre d'enseignements spécialisés (option légère théâtre)	1	1	1
Nombre de structures partenaires hors éducatif	28	30	40
<i>Dont santé</i>	3	5	4
<i>Dont pénitentiaire</i>	0	1	1
<i>Dont social et professionnel</i>	10	10	15
<i>Dont culturel</i>	1	1	6
<i>Dont autres (structures médico-sociales + handicap)</i>	14	14	14
Nombre d'actions d'EAC (temps scolaire : ateliers, visites, rencontres, actions de sensibilisations, actions diverses...)	48	80	126
Nombre d'actions d'EAC (hors temps scolaire)	20	25	46
Nombre d'ateliers impliquant un/des artistes	11	15	16
Nombre d'artistes impliqués dans des actions d'EAC (rencontres)	40	40	66
Nombre d'artistes impliqués dans des actions d'EAC (lectures + répét)	17	40	11
Nombre d'artistes impliqués dans des actions d'EAC (ateliers)	17	20	20
Nombre d'heures consacrées à des ateliers de pratique artistique (en tps scolaire)	110	130	143
Nombre de jeunes participant à des ateliers de pratique artistique (hors temps scolaire)	18	50	46
Nombre de jeunes des territoires prioritaires participant à des ateliers de pratique artistique*			
Nombre de participants (hors jeunes) aux ateliers de pratique artistique	40	100	210
Nombre d'habitants des territoires prioritaires participant à des ateliers de pratique artistique *			
Nombre de partenariats (conventions, jumelages, etc.) avec des structures scolaires, sociales, médico-sociales, culturelles, socio-culturelles, associatives...	6	18	10

Nombre de jeunes présents aux représentations de spectacles (temps scolaire, hors accompagnateurs)	3 500	6 000	4 973
Nombre de jeunes présents aux représentations de spectacles (hors temps scolaire)	1 900	3 000	2 746
Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux	1 530	3 000	6 345
Nombre de connexions au site internet/an	5 300	8 000	94 921
Nombre d'abonnés à la newsletter	3 700	5 000	5 400
Inscription territoriale			
Nombre de collectivités partenaires (communes Excentrés + Curieux de nature + EAC)	9	10	10
Dans l'agglomération/communauté de communes	0	2	2
Hors agglomération/communauté de communes	9	8	8
Partenariats internationaux	0	?	0
L'organisation de la scène nationale			
Nombre de formations destinées aux personnels permanents	4	4	17
Nombre de formations destinées aux artistes et techniciens	3	3	1
Nombre de stagiaires en formation	1	2	1
Nombre d'emplois aidés	1	2	3
Nombre de personnes en contrat de professionnalisation	0	1	0
Service civique	0	1	0
Nombre de jours de participation de la direction à des instances extérieures	24	24	36

Annexe 3 – Les orientations budgétaires de la scène nationale

Compte tenu des incertitudes budgétaires, des mouvements issus de la réforme des collectivités territoriales, et du respect du principe de l'annualité budgétaire, **aucune projection budgétaire** n'est jointe à ce contrat d'objectifs et de moyens.

Cependant l'année 2023 étant l'année de référence, le montant global des subventions s'élève à 1 817 500 euros TTC.

Ce montant acté dans la convention pluriannuelle d'objectifs représente le socle de financement permettant la mise en oeuvre du projet.

Pour réaliser les objectifs décrits dans ce contrat pour les quatre années à venir, une part de négociation est envisageable chaque année de la convention, auprès de tous les financeurs publics".

De ce fait, **l'évaluation contradictoire finale** de la réalisation des objectifs devra tenir compte des ressources financières réellement perçues, en les rapprochant du socle de financement des scènes nationales préconisé par l'Etat (2 millions d'euros) et de la circulaire du 30 avril 1997 relative aux scènes nationales et aux contrats d'objectifs du ministère qui stipule que la convention pluriannuelle d'objectifs « s'inscrit dans le cadre économique et financier que constituent le compte de résultat du dernier exercice écoulé et le bilan certifiés de l'établissement ».

Concernant les recettes propres (hors billetterie) :

Il est entendu que la scène nationale de Gap mettra tout en oeuvre pour **élargir ses possibilités de ressources**, en particulier les prestations liées à la location de ses espaces, les partenariats privés, le mécénat d'entreprise et le mécénat des personnes physiques.

Plusieurs partenariats locaux existent déjà : un partenariat avec Peugeot Gap qui met à disposition à titre gratuit des véhicules (notamment pour l'opération des « Excentrés »), des partenariats ponctuels sont mis en place avec les fondations qui soutiennent certaines compagnies reçues dans la programmation.

Le département n'est pas très riche en entreprises susceptibles d'apporter du **mécénat**, mais un travail particulier de recherche de partenariat est engagé. En effet pour l'année 2016, ce travail important a permis de **créer un réseau inédit d'entreprises et de commerçants**, soucieux et conscients de l'intérêt de la culture comme facteur d'attractivité et de développement économique du territoire.

Une cinquantaine d'entreprises réunies sous le nom générique de « Mécènes des cimes » représentent à ce jour un apport financier de plus de 50 000 euros spécifiquement sur le festival « Tous dehors (Enfin) ! ».

Annexe 4 –

Déclaration et engagement de la structure au titre de ses obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels -VHSS

Formulaire VHSS – personnes morales de droit privé (relevant du Code du travail)

Déclaration et engagement de la structure demandeuse d'une subvention du ministère de la Culture au titre de ses obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels –VHSS

Notice explicative :

A compter de 2022, le ministère de la Culture conditionne l'attribution de ses aides au respect, par les bénéficiaires, de leurs obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) au sein de leur structure.

Cette conditionnalité des aides s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la Culture pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels, mis en ligne sur le site internet du ministère.

A cette fin, la personne sollicitant une subvention de la part du ministère doit compléter le présent formulaire pour :

- décrire les mesures qu'elle a prises pour respecter ses obligations légales de prévention et d'action en matière de lutte contre les VHSS (partie 1 du formulaire). Certains justificatifs peuvent être demandés à l'appui des éléments déclarés (ex : attestation de formation, document formalisant la procédure, etc).
- s'engager à mettre en place les mesures de prévention et de traitement des VHSS qui sont précisées dans le plan de lutte contre les VHSS du ministère de la Culture (partie 2 du formulaire).

Pour mémoire, les cinq engagements attendus de la part de la structure demandeuse sont détaillés dans le plan de lutte contre les VHSS pour le spectacle vivant et les arts visuels. Ils sont récapitulés ci-dessous :

1. Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel
2. Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS
3. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques
4. Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu
5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS

En cas d'attribution d'une aide, le formulaire complété par le bénéficiaire sera joint à la convention ou l'arrêté de subvention par l'administration et vaudra engagement de la structure à mettre en place les actions inscrites dans la partie 2 du formulaire considéré comme le « plan d'action de la structure ». Un bilan détaillé des actions réalisées sera exigé du bénéficiaire à l'issue du conventionnement (ou chaque année pour les subventions pluriannuelles). La production de ce bilan conditionnera le renouvellement éventuel de la subvention.

Formulaire applicable aux personnes morales de droit privé (entreprise, association, etc)

- Nom de la structure demandeuse : Théâtre La passerelle
- Raison sociale / statut juridique Association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes
- SIREN : 348 983 974 00026
- Identité du dirigeant Philippe Ariagno
- Nombre de salariés de l'entité : 22

Partie 1 : Description des mesures mises en place par la structure au titre de la lutte contre les VHSS

1/ Obligations spécifiques prévues par le code du travail en matière de prévention des VHSS	OUI	NON
1.1 Mise en place d'un dispositif d'information des salariés, agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS ? <i>(dispositif prévu à l'article L.1153-5 du code du travail)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2 Désignation d'une personne référente sur les VHSS au sein du CSE quand il existe ? <i>(désignation obligatoire pour les entreprises à partir de 11 salariés – article L.2314-1 du code du travail)</i> - Nom et fonction du référent le cas échéant : Ophélie Deschamps	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Cette personne a-t-elle été formée à la prévention des VHSS ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.3 Désignation d'une personne référente hors CSE ? <i>(désignation obligatoire pour les entreprises à partir de 250 salariés- article L.1153-5-1)</i> - Nom et fonction du référent le cas échéant :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
1.4 Mention dans le règlement intérieur de l'entreprise des dispositions du code du travail relatives au harcèlement sexuel ainsi qu'aux agissements sexistes ? <i>(mention obligatoire pour les entreprises d'au moins 50 salariés. Article L.1321-2 du code du travail)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.5 Elaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement de faits de VHSS ? <i>(obligation issue de l'Accord national interprofessionnel –ANI du 26 mars 2010, article 3)</i> - Décrire succinctement ci-dessous les étapes de la procédure mise en place (ou joindre le document formalisant cette procédure) : En cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2/ Mesures de prévention des risques de VHSS mises en place au sein de la structure	OUI	NON
Suivi d'une formation à la prévention et au traitement des VHSS dans les deux dernières années par le représentant de la structure ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Date de la formation (ou de l'inscription) : 2022		
- Nom et fonction du représentant inscrit : Philippe Ariagno <i>Si oui, transmettre un justificatif de formation nominatif (attestation, certification, formulaire d'inscription pour les inscriptions en cours)</i>		
Suivi d'une formation aux VHSS dans les deux dernières années des encadrants, référents et responsables RH ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Nombre de personnes déjà formées dans les 2 dernières années : Cyril Vespi / Juliette Kramer/Ophélie Deschamps		
- Nombre de personnes restant à former : Evelyne Nicola		
Sensibilisation et formation des équipes aux VHSS ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Décrire les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure auprès des équipes (affichage, information, formation, etc) – combien de personnes ont été formées à la prévention des VHSS ? Affichage, information, formation pour le personnel		
Communication auprès du personnel sur l'existence d'une cellule d'alerte et d'écoute à disposition des salariés ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sous quelle forme ? Information en réunion / affichage		

Partie 2. Engagement de la structure au titre de la lutte contre les VHSS valant « plan d'action »

Je soussigné(e) Philippe ARIAGNO, représentant de la scène nationale / Théâtre La passerelle m'engage à mettre en œuvre en 2022 et suivantes les mesures décrites ci-dessous, telles que prévues dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la culture pour le spectacle vivant et les arts visuels :

1. **Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel** (*ex : dispositifs d'information, désignation de référents, élaboration d'une procédure de signalement, etc*)
2. **Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS :**
 - Nombre de personnes de la structure à former en 2022 : 2 personnes en 2022 + 2 en 2023, formation pour les autres personnels en 2024
 - Je m'engage à fournir les justificatifs de formation correspondants au moment de la remise du bilan détaillé des actions réalisées (attestation de formation, certificat, etc)
3. **Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques :**
 - Mettre en place un dispositif d'information des personnels sur l'existence d'une cellule d'écoute à disposition
 - Mettre à disposition des documents d'information sur les VHSS
 - Désigner une ou plusieurs personnes référentes sur les VHSS
 - Former les équipes aux VHSS : nombre de personnes à former en 2022 : 1 personne en 2022 + 2 en 2023, formation pour les autres personnels en 2024
 - Informer et sensibiliser les personnes extérieures intervenantes dans la structure (artistes, prestataires, stagiaires ou bénévoles)
 - Mettre en place, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, un plan de prévention spécifique
4. **Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu**
 - Formaliser le dispositif de signalement et de traitement des faits de VHSS
 - Assurer sa diffusion, la faire connaître aux personnels
 - Mettre en œuvre cette procédure en cas de signalement
5. **Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS : transmission d'un bilan détaillé précisant les actions menées :** actions de sensibilisation et d'information réalisées, formations suivies par l'encadrement et les équipes, éventuels signalements reçus et traités, éventuelles enquêtes internes et des éventuelles procédures disciplinaires conduites, etc.

Fait le : 3/10/2023

Signature

Bilan
« mise en œuvre des actions dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS »

1. Bilan des actions de sensibilisation et d'information réalisées par la structure auprès des équipes, des personnes intervenantes dans la structure, etc...

Information en réunion du personnel, affichage, nomination d'un référent

2. Bilan des formations suivies par l'encadrement et les équipes sur le thème des VHSS

- nombre et fonctions des personnes ayant suivi des formations en 2022 au titre de la lutte contre les VHSS : **3 en 2022 + 4 en 2023 / formation prévue pour les autres personnels en 2024**
- Nom des organisme(s) de formation : **Syndeac / dispositif RSE**

3. Formalisation du dispositif de signalement de faits de VHSS

Nomination d'un référent

4. Etat des lieux des éventuels signalements reçus et traités

Aucun

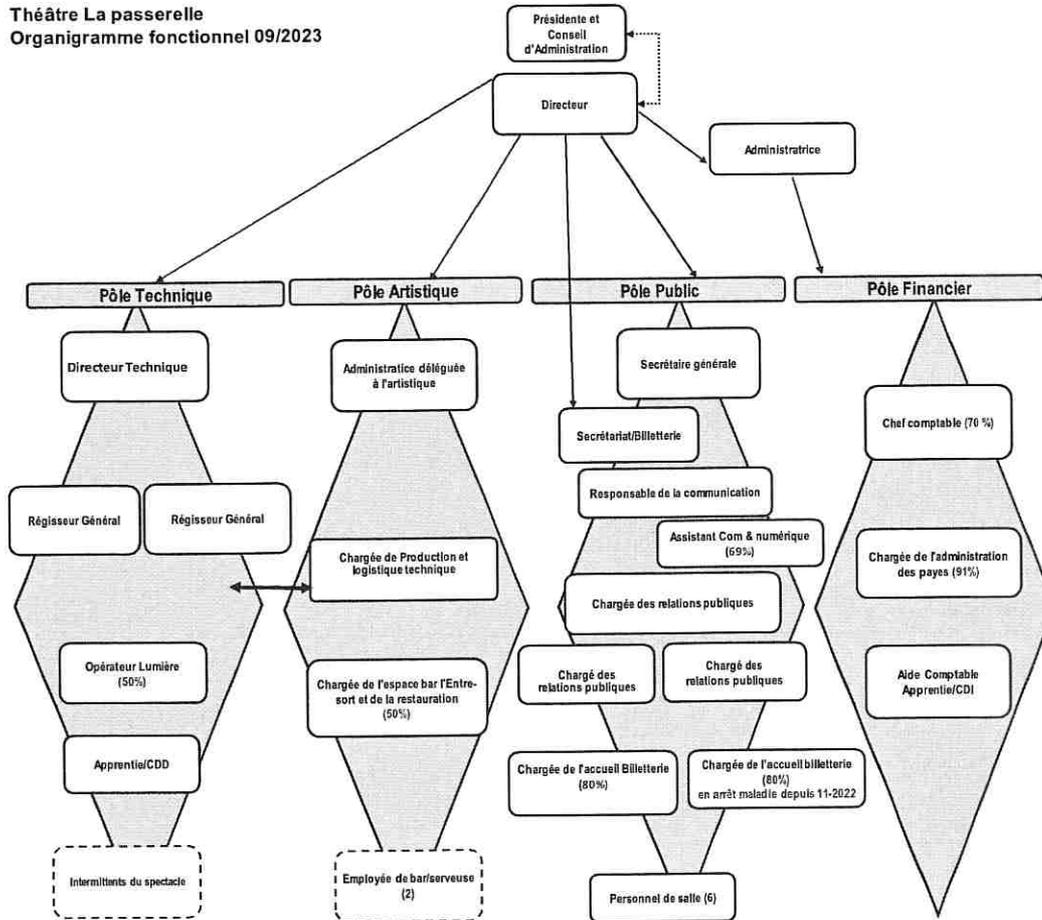
Annexe 5 – Investissements

Nature des Dépenses		Montant (€ HT)
Année 2023		
Matériel lumière	Cycliode & prolongateur adaptateur	12 811,27 €
Matériel son	Console son	8 631,75 €
	Afficheur DB	1 295,75 €
Matériel plateau	Tables Usine Badin	895,28 €
Matériel billetterie	Imprimantes e-billets et scanner	6 396,00 €
	S/Total	30 030,05 €
Année 2024		
Matériel lié à la sécurité grande salle	Prestation note de calcul du gril	8 000,00 €
	Sécurisation façade son	3 000,00 €
	Armoire étanche s'curisé	3 500,00 €
	Génie	14 028,00 €
	Echafaudage roulant	8 000,00 €
	Passages de cables 5 canaux	5 500,00 €
	EPI travail en hauteur	1 007,42 €
	Colliers CMU	1 799,40 €
	Eclairage sécurité	35 412,00 €
Matériel plateau	Cyclo	3 958,00 €
	Patience grand plateau	7 788,28 €
	Fond noir 2x10mx11m	5 820,00 €
	Accroches	2 720,00 €
Matériel son	Régie	3 495,00 €
	HF	7 407,00 €
	Intercom	3 040,00 €
	Enceinte & Ampli Entresort	18 990,00 €
	Cablage/Multipaires	2 045,00 €
Matériel vidéo	Vidéo	4 500,00 €
Matériel lumière	Trappe sully 650 - 115w + 200 w	26 296,00 €
Matériel Badin	Puissance électrique/armoire	2 676,87 €
	Console analogique + ETC + switch + dante	12 840,00 €
	Vidéo	950,00 €
	Cablage	734,55 €
	S/Total	183 507,52 €

Année 2025		
Matériel plateau	Transpalette+palocks	10 000,00 €
	Micros	4 495,00 €
Matériel lumière	Découpe LED	119 692,44 €
	Cycliodes	5 250,00 €
Matériel son	Régie	5 499,00 €
	Diffusion	3 300,00 €
Matériel vidéo	VP 10000 lumen+caméra	13 500,00 €
Matériel Badin	Blocs secours	4 000,00 €
	Centrale intercom+casques	14 155,00 €
	S/Total	179 891,44 €
Année 2026		
Matériel plateau	Draperie	58 290,00 €
	Accroches	9 450,00 €
Matériel son	Subwoofer	7 530,00 €
Matériel Badin	Réfection plateau Badin	21 000,00 €
	Pendrillons Badin	1 800,00 €
	Chariot tapis Badin	1 500,00 €
	S/Total	99 570,00 €
Année 2027		
Matériel plateau	Draperie	5 500,00 €
Matériel lumière	Asservi	72 534,00 €
Matériel Badin	Diffusion son	45 370,00 €
	S/Total	123 404,00 €

Annexe 6 – Organigramme

Théâtre La passerelle
Organigramme fonctionnel 09/2023



Nombre de salariés permanents : 19 - Nombre d'ETP : 17,40
 +1 emploi aidé à 1/2 temps + 2 postes d'apprenties ETP 2

Annexe 7 – Projet compositrice associée

ECHO(S) Ondes réfléchies

Projet pour une résidence de compositrice associée et la scène nationale de Gap et des Alpes du sud.

Otilie [B], compositrice, chanteuse, musicienne, autrice
Directrice artistique de la Cie Du Vivant Dans Nos Cordes et de
la Maison d'artistes et label DU VIVANT!

Philippe Ariagno, Directeur

scène nationale de Gap et des Alpes du sud 2023-2025

Les partenaires

Du Vivant Dans Nos Cordes et Otilie [B]

La compagnie Du Vivant Dans Nos Cordes a été créée en 2013 autour d'Otilie[B], autrice, compositrice, musicienne, pour porter des projets de création en musiques actuelles et des actions de médiation sur le territoire des Hautes-Alpes, loin des « capitales » (urbaines) de la culture. La compagnie, basée à Embrun, travaille à la production et la mise en œuvre de spectacles vivants, mais aussi d'objets artistiques transdisciplinaires (installations sonores, danse, théâtre, arts visuels, photographie,...), à leur diffusion, à la production phonographique, ainsi qu'à l'initiation d'actions culturelles et actions d'EAC, particulièrement en direction de publics dits empêchés (milieu pénitentiaire, maison d'enfants à caractère social, EHPAD, hôpitaux, migrants...) et enfin à la formation et l'accompagnement en pratique vocale et musicale.

Fortement ancrée en Pays de l'Embrunais et sur le territoire Haut-Alpin et régional, où elle développe des actions de proximité avec les acteurs culturels locaux, la compagnie et les créations d'Otilie[B] rayonnent sur le territoire national (dont Mayotte, La Réunion...) et à l'international (Canada, Mongolie, Tadjikistan, Finlande, Norvège, Suisse, Belgique...).

Dans une pratique musicale de l'oralité et de l'expérimentation, Otilie[B] compose des chansons d'aujourd'hui, faites de musiques électroniques, de matières vocales polyphoniques et de textes qui, parfois derrière un air léger, s'intéressent à l'Humanité et touchent en profondeur. Depuis de nombreuses années, la compagnie explore le champ des pratiques numériques musicales et s'intéresse à la rencontre du son analogique de la voix et des cordes avec le traitement des matières sonores que permet le numérique, ainsi qu'à la conception de dispositifs de composition et d'écriture sonore interactive. Depuis 2019, la compagnie structure son activité en produisant pleinement le dernier spectacle d'Otilie[B], Cœur <3, ainsi que son dernier album qui a été enregistré en 2020 et sorti en 2021, sur le label créé par la compagnie : « Du Vivant!». Elle est « ensemble musical conventionné » (Drac Paca) depuis 2022.

Le théâtre La passerelle, scène nationale de Gap et des Alpes du sud

Scène nationale depuis 2001, le théâtre La passerelle répond au cahier des charges des scènes labellisées avec une programmation pluridisciplinaire, y compris des expositions photographiques dans sa galerie, un soutien à la création sous formes de résidences et de parts de coproduction, un ancrage territorial fort, un volume d'actions et de médiations culturelles en direction de tous les publics très dense qui implique un grand nombre de partenaires.

Depuis 2011 et l'arrivée de Philippe Ariagno comme Directeur, le projet artistique a sensiblement évolué et s'appuie sur une dynamique « dedans/dehors » en mettant, en parallèle d'une programmation d'une trentaine de spectacles dans nos murs, une programmation hors-les-murs, reflet de la création dans l'espace public destinée notamment à élargir les publics ; cette dynamique s'illustre fortement par l'organisation d'un festival dédié aux arts dans l'espace public, le Festival Tous dehors (enfin !) dont ce sera la 10^{ème} édition en 2023. La dimension territoriale de la scène nationale s'affirme avec l'organisation des tournées des « Excentrés » dans les petites villes et villages des Hautes-Alpes (deux tournées annuelles), auxquelles se sont ajoutés les « Curieux de nature », commandes faites à des artistes d'un geste artistique et poétique en lien avec les espaces naturels et/ou les habitants des Hautes-Alpes.

De manière générale, la volonté de diversifier au maximum les formes et les lieux de confrontations artistiques avec les publics, de favoriser les grands écarts esthétiques à l'intérieur de chaque discipline,

de travailler à la convivialité du lieu, sont les critères de base orientant les choix de programmation et des divers rendez-vous proposés aux publics.

Le prochain contrat d'objectifs (2023-2026) inclura plus sensiblement encore dans sa feuille de route pour les quatre prochaines années, l'urgence d'une mise en adéquation de notre activité avec les enjeux écologiques d'aujourd'hui et la nécessaire parité femme/homme dans les choix de programmation. La scène nationale dispose depuis 2012 d'une résidence d'artiste, l'Usine Badin, outil de travail pour les compagnies, remarquable.

Echo(s) : Comment en est-on arrivé là ?

L'histoire, le lien entre le Théâtre La passerelle et Otilie [B] ne commence pas avec ce projet de compositrice associée que nous soumettons aujourd'hui ; la rencontre entre la scène nationale et l'artiste embrunaise est déjà une longue histoire, un lien continu entre un lieu structurant des Hautes-Alpes et une artiste vivant au cœur de ce territoire rural et de montagnes.

Comme un écho persistant.

Le Théâtre La passerelle a tendu l'oreille au son et à la voix d'Otilie [B], dès ses premiers pas, fragiles mais prometteurs, ses premières notes, son premier album. Une oreille attentive et un étonnement admiratif constant à son parcours qui d'année en année, voit s'affiner une démarche artistique, une trajectoire.

Un parcours jonché de rencontres, de complicités artistiques, de voyages et d'inspiration multiples qui ont construit une artiste dont l'épaisseur, la force poétique, musicale et sonore n'ont cessé de grandir. Résidences, coproductions concerts, intime ou dans la grande salle ou encore en extérieur, exposition dans la galerie, participation à la présentation de saison, les rendez-vous avec Otilie ont été nombreux au cœur du projet de La passerelle...sans compter sa présence régulière de spectatrice dans nos murs ou pendant le festival Tous dehors (enfin) !

Philippe [A] : *Otilie [B] nous charme autant qu'elle nous intrigue.*

Son rapport au chant, à la musique, organique, acoustique autant qu'électro, ses inspirations multiples et son goût pour la rencontre, son rapport aux mots, à la poésie, à la trace laissée, son goût pour la performance et l'expérience, sa conviction d'une musique qui s'écoute, se joue partout, dans un éventail varié de formes, en toute intimité, en extérieur, dans des lieux non dédiés où sur un grand plateau de théâtre, son goût pour le partage, la transmission et la dimension sociale de ses interventions sur un territoire...

Il y a quelque chose d'audacieux, d'étonnant, de généreux et d'insatiable dans l'univers musical d'Otilie [B] qui nous remue, qui bouscule les cases, nous garde éveillés et curieux, ouvre des sentiers que l'on a envie d'emprunter...un je ne sais quoi d'un rapport à l'art et à un territoire qui rentrent en écho avec le projet artistique de La passerelle, une façon d'aller vers l'autre, de partager ou de transmettre qui se ressemble.

Et le désir perdue !

La structuration de la compagnie (2021) et son conventionnement (2022), seule compagnie conventionnée des Hautes-Alpes, a permis à Otilie [B] de constituer autour d'elle une équipe et de (re)trouver du temps et des moyens humains pour écrire et défendre les projets et les envies souvent évoqués trop rapidement les dernières années ; ils trouvent aujourd'hui leur temporalité, leur pertinence, un écho sensible dans nos envies de travailler autrement.

Nous voulons aujourd'hui réaffirmer que les projets artistiques de la compagnie Du Vivant Dans Nos Cordes et de la scène nationale, peuvent se tisser plus précisément dans la durée, sur le même territoire de vie et de travail, dans cette volonté commune de varier un maximum les formes et les lieux de confrontations artistiques avec les publics, d'inventer ensemble sur un territoire.

Un territoire commun : un matériau sensible et inspirant, un désir de croiser nos imaginaires sur un même terrain de jeu.

Après une période de crise pendant laquelle les rapports entre les lieux, les artistes et les publics ont été profondément perturbés, les rouages de la création et de la diffusion apparaissant embouteillés, les tensions financières ravivées par une augmentation globale des coûts...les interrogations sont nombreuses dans les milieux culturels.

Faire moins ? certainement...

Faire différemment ? évidemment...

Soudain la nécessité de ralentir...le besoin de prendre le temps d'un nouveau dialogue et d'expérimentation avec les artistes, d'installer une complicité dans la durée.

Donner de l'air et du temps de création à l'artiste, inventer, renforcer un apport intime à un territoire et ses habitants.

Travailler avec Otilie [B], femme artiste singulière tout près de chez nous devient plus évident encore.

Faire sens ensemble.

C'est la possibilité d'une artiste associée « pleinement », qui connaît les enjeux de la ruralité d'un territoire éloigné, qui partage le même terrain de jeu, parfois les mêmes partenaires...

Se voir plus souvent dialoguer plus souvent, sans entrave d'éloignement.

Du talent à portée de main, un outil ouvert, une équipe disponible Une évidence artistique, une cohérence écologique...

Anticiper, projeter mais garder intacte une créativité réactive : En voix tu, en voie là

Résonance : nom féminin

Augmentation de la durée ou de l'intensité des sons, des vibrations/caisse de résonance Littéraire

: Effet de ce qui se répercute (dans l'esprit...)

Écho : nom masculin

Réflexion du son par un obstacle qui le répercute ; le son répété.

Nous voulons être pendant trois années la caisse de résonance de la voix et des mots d'Otilie, elle-même écho de la voix, des mots des autres, par couches successives, attendues ou non, dedans et dehors.

Augmenter l'intensité des sons de la voix et des mots d'Otilie, les vibrations de sa musique aux esthétiques chamarrées, nourrie par les musiques actuelles, osant la rencontre avec la musique savante, le jazz, les musiques de tradition orale et du monde.

Notre complicité revêt plusieurs aspects principaux :

1. Porter la voix des créations

Le soutien financier, humain et logistique pour les créations d'Otilie [B] *En boucle* et *Impressionné-e-s* et la mise en place d'actions diverses d'Éducation Artistique et Culturelle ; il s'agit d'un accompagnement relativement classique mais conséquent d'une structure envers une compagnie à travers des parts de coproduction, des résidences et des temps de diffusion, dans et hors les murs...Une écoute attentive et bienveillante des projets d'Otilie de la part de toute une équipe...un relai auprès des réseaux de la scène nationale (GRAC Est, Association des scènes nationales, Réseau traverses, Réunion RIDA de l'ONDA) mais aussi des partenaires locaux Théâtre du Briançonnais, Festival de Chaillol).

La passerelle comme une maison à mettre en commun, y développer notre relation, la maison ou s'invente les rencontres avec les publics, avec une équipe, ou s'invitent des univers musicaux divers, d'autres artistes.

Si *En boucle* peut prendre la forme d'un concert dans notre saison, sur le plateau du théâtre et/ou dans le cadre de Tous dehors (enfin) ! la lecture musicale mise en scène *Impressionné-e-s* peut être sur le plateau, dans différents lieux non dédiés.

Otilie : Mes deux prochaines créations seront créées en résidence au Théâtre La Passerelle et se nourriront d'un lien étroit avec le lieu et ses publics, mais aussi avec notre territoire haut-alpin. Cet ancrage, en complicité avec un lieu de Théâtre pluridisciplinaire, sera pour moi l'occasion de rencontrer et d'inviter de nombreux autres artistes, de partager des points de vue, de développer la présence musicale dans le lieu, d'explorer des champs esthétiques et des formats inédits, d'imaginer de nouvelles collaborations, d'initier des "passerelle(s)" entre les arts du spectacle et la musique, et surtout de favoriser la rencontre humaine autour de l'objet artistique.

2. Les champs d'expérience : Un + hein ?

Des temps d'expérimentation, des présences de musiciens, chanteurs, chanteuses à Badin et sur notre territoire ; des mises en jeu poétiques et musicales, des croisements créatifs.

Entre recherche et jeu, ces rencontres permettront au public de percevoir, d'écouter d'autres univers musicaux et d'enrichir ainsi leurs perceptions de répertoires différents, de personnalités nouvelles.

Nous veillerons à ce qu'un équilibre soit trouvé entre des artistes femmes et des artistes hommes.

Nous prévoyons d'accueillir trois de ces formats de soirées à La passerelle, trois autres seront organisées dans les hautes Alpes dans une idée de maillage avec d'autres partenaires du territoire.

Otilie: ...Je suis chanteuse et ma voix est le vecteur endogène qui relie musique, écriture, espace et temporalité. Je vis dans le territoire haut-alpin depuis une vingtaine d'années et la dimension incontournable des panoramas et de leurs (grands) formats m'a souvent amenée à questionner l'idée de répercussion. Face à l'imposant paysage, que devient un son, comment s'amplifie-t-il ou disparaît-il ?

De la même manière, devant une thématique ou une expérience sensible, comment intensifier et enrichir nos vécus collectifs, les mettre en résonance ?

Le son est un phénomène physique qui influe sur les corps, sur nos imaginaires. Il laisse une trace invisible, à sa façon.

La parole, quant à elle, prolonge le geste sonore et vocal pour mettre en vibration nos réflexions et tenter de donner sens aux impressions (...) C'est ce thème de l'écho et de la résonance que j'envisage de mettre au centre de notre projet de Compositrice Associée avec le Théâtre La Passerelle...

3. Les empreintes

Ottilie: Nous envisageons notre collaboration sous l'éclairage de l'empreinte. Elle sera une façon concrète de visualiser les résonances.

Trace naturelle laissée par le contact avec un corps, un paysage, un lien, marque d'un passage, d'une existence, elle viendra nourrir notre rapport au temps et à l'espace.

Nous chercherons ensemble, l'invention de formes, de rendez-vous publics qui puissent s'insérer dans nos paysages ;

Il nous faut assumer que cette relation, même si on en pose des bases précises, comme des cairns sur le chemin, va se construire à des endroits encore inconnus, encore mystérieux, de manière spontanée, en réaction à une saison, à des envies. Des pas de côté, joyeux inédits, participatifs...

Notre fascination mutuelle pour les beautés naturelles de ce territoire, le volet des curieux de nature dont la philosophie repose sur « être au bon moment (lever de soleil, crépuscule, nuit, pleine lune, brame du cerf) au bon endroit » (crête, le fond d'une gorge, forêt, refuge d'altitude, observatoire de St Véran, Bateau sur le lac de Serre-Ponçon, bas d'une falaise ...) est un axe de travail à nourrir ensemble ; trouver des gestes uniques, des gestes simples et justes. **Une expérience sonore et visuelle plutôt qu'un spectacle dans la lignée de la performance, œuvre artistique conçue comme un événement, une action en train de se faire.** Des lieux choisis comme autant d'échos possibles à la voix, aux mots d'Ottilie.

Ottilie : [ces paysages] Nous imaginerons comment en capter l'écho pour prendre en compte les espaces où nous vivons, leur démesure parfois et aussi de façon plus intime.

Ces rendez-vous « curieux de nature » donneront l'occasion de collaborer avec des partenaires du territoire (ONF, parc des écrins, communes du territoire, Office du tourisme.

Nous pouvons imaginer aussi que les rendus de certains rendez-vous Un + hein ? proposés par Ottilie puissent trouver un cadre propice dans les volets des curieux de nature, sortir de notre lieu de résidence, se confronter au plus grand y associer d'autres artistes

Il y eu l'écho des savanes, il y aura l'écho des montagnes !!!

Ottilie : « Est-ce que la voix continue sa course dans l'air, quand j'arrête de chanter ? »

La voix, les mots d'Ottilie, résonneront-ils encore dans les têtes des promeneurs quand ils reviendront sur les lieux de l'expérience vécue ?

Laisser des traces...

4. Répercussions

Nous chercherons, pour répondre à la diversité des pratiques artistiques d'Ottilie à mettre en relation notre compositrice associée avec des artistes de la saison avec lesquels nous avons des fidélités (Julie Delille, Sébastien Valignat, Margaux Ezkhenazy, Anaïs Muller et Bertrand Poncet...); des rencontres systématiques entre Ottilie et les artistes en résidence seront organisées.

Par ailleurs la scène nationale va soutenir des artistes récemment arrivés sur notre département : la compagnie la Féroce de la circassienne plasticienne Laurette Gougeon, la compagnie Zyd de Saïd Mouhssine, circassien marocain, spécialiste du parkour, la compagnie du Thyase de la comédienne Clown Maëlle Mays avec qui nous voulons également inventer des complicités au gré des saisons.

Des propositions de rencontres régulières, des sortes de mise en commun des esthétiques des uns et des autres, avec rendu ou pas... Une partie de l'équipe de La passerelle, (direction, pôle public) sera conviée à ces rendez-vous informels. Ces rencontres seront aussi l'occasion d'interroger la place du théâtre, le lieu, le projet de La passerelle pour ces artistes, d'inventer peut-être d'autres interstices possibles à investir.

Un circuit court vivifiant, répondant parfaitement aux impératifs environnementaux.

Des promesses d'échanges, de rendus artistiques pour des répercussions imprévues.

5. L'écho intérieur

Pour sensibiliser plus fortement encore les publics à l'univers d'Otilie [B] et à notre complicité, nous souhaitons qu'une création sonore s'entende dans les murs de la « maison » La Passerelle.

Otilie mènera un travail impliquant toutes les personnes qui font vivre ce lieu (public, salariés, artistes), présences permanentes ou éphémères, en s'appuyant sur leurs mots et leurs voix ; une création musicale qui s'inspirera aussi de l'environnement naturel proche du théâtre (la rivière la Luye). Une façon pour Otilie d'« habiter » le lieu, d'inventer et de faire émerger une identité sonore dans l'espace du réel (le Théâtre) et du virtuel (les supports de communication) Un écho interne à partager.

6. Pistes nouvelles : la galaxie Otilie

Le spectre musical et sonore très large d'Otilie et son réseau artistique sont des atouts importants pour le théâtre La passerelle.

L'association avec Otilie sera une incitation forte à développer les confrontations musicales, en élargissant le spectre même des esthétiques possibles présenté dans nos saisons.

La plupart des un + hein ? constitueront notamment pour l'équipe de La passerelle des découvertes et parmi les artistes invités, certainement des coups de cœur, d'où sortiront des envies d'aller plus loin, en programmant éventuellement l'un ou l'une de ces artistes sur le plateau du théâtre.

Au-delà de ces choix plus intimistes des Un + Hein ? Otilie sera invitée à choisir un à deux rendez-vous musicaux de la saison ; Ces choix participeront d'une meilleure appréhension des influences d'Otilie, de sa famille musicale. Les coups de cœur d'un artiste ! (Philippe Katerine, Jeanne Added, Chapelier Fou, Bagarre, Pelouse, Jacques, MPL, Turfu, Ultra Moule, Davis Lafore, Leila Martial...) pour attiser la curiosité des publics.

Conclusion

En réfléchissant à tous les endroits de rencontres possibles, nous sommes pris d'un certain vertige ; poser ensemble des actions, des rendez-vous dans la durée comme un chemin possible particulièrement excitant.

L'époque fragile, inquiétante, dans laquelle nous nous trouvons, nous incite à resserrer des liens, comme on se serre les coudes, pour continuer à rêver, à construire un imaginaire, comme de minuscules forces à transmettre, à partager avec des publics, les habitant d'un territoire.

Et comme les musiciens se transmettent des émotions lorsqu'ils jouent ensemble, à travers le langage non verbal et l'écoute mutuelle nous aimerions que jaillisse de la musique ce qu'elle contient de magique, de réconfortant.

Une alliance artistique pour recréer partout, sous des formes diverses, des rencontres à l'échelle humaine et à l'échelle d'un territoire géographique, sociologique, culturel.

Simplement. Comme deux habitants d'un même territoire.

L'objectif c'est de trouver ensemble une chose plus grande que nous, qui trouve sa résonance, son écho auprès d'autres artistes, d'autres disciplines, d'autres humains.

C'est de sortir transformés, un peu, chacun.

Parce que nous aurons été attentifs ensemble à la rencontre et à la restitution de la rencontre

Otilie [B]

Philippe [A]

Février 2023

NOTE D'INTENTION – OTTILIE[B]

« est-ce que la voix continue sa course dans l'air, lorsque j'arrête de chanter? »

Je suis chanteuse et ma voix est le vecteur endogène qui relie musique, écriture, espace et temporalité. Je vis dans le territoire haut-alpin depuis une vingtaine d'années et la dimension incontournable des panoramas et de leurs (grands) formats m'a souvent amenée à questionner l'idée de répercussion. Face à l'imposant paysage, que devient un son, comment s'amplifie-t-il ou disparaît-il ? De la même manière, devant une thématique ou une expérience sensible, comment intensifier et enrichir nos vécus collectifs, les mettre en résonance ? Le son est un phénomène physique qui influe sur les corps, sur nos imaginaires. Il laisse une trace invisible, à sa façon.

La parole, quant à elle, prolonge le geste sonore et vocal pour mettre en vibration nos réflexions et tenter de donner sens aux impressions. C'est important, dans mon processus, de confronter ce que je crée, de percuter les parois de mes à priori pour trouver un rebond et ressentir un écho aux thématiques qui me pré-occupent. C'est ce thème de l'écho et de la résonance que j'envisage mettre au centre de notre projet de Compositrice Associée avec le Théâtre La Passerelle.

Notre histoire commune avec le Théâtre La Passerelle, son équipe et son directeur Phillipe Ariagno, est précieuse dans mon parcours et s'est inscrite dans la durée, depuis 2013 jusqu'au récent conventionnement de ma compagnie.

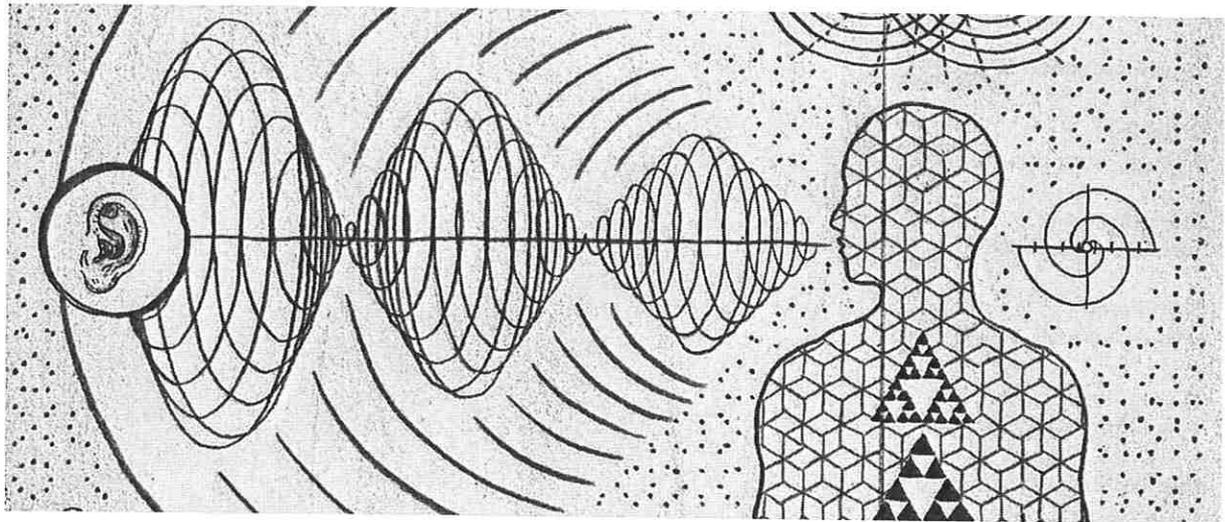
Mes deux prochaines créations seront créées en résidence au Théâtre La Passerelle et se nourriront d'un lien étroit avec le lieu et ses publics, mais aussi avec notre territoire haut-alpin. Cet ancrage, en complicité avec un lieu de Théâtre pluridisciplinaire, sera pour moi l'occasion de rencontrer et d'inviter de nombreux autres artistes, de partager des points de vue, de développer la présence musicale dans le lieu, d'explorer des champs esthétiques et des formats inédits, d'imaginer de nouvelles collaborations, d'initier des "passerelle(s)" entre les arts du spectacle et la musique, et surtout de favoriser la rencontre humaine autour de l'objet artistique.

Nous avons envisagé notre collaboration sous l'éclairage de l'empreinte. Elle sera une façon concrète de visualiser les résonances. Trace naturelle laissée par le contact avec un corps, un paysage, un lieu, marque d'un passage, d'une existence, elle viendra nourrir notre rapport au temps, à l'espace.

Nous imaginerons comment en capter l'écho pour prendre en compte les espaces où nous vivons, leur démesure parfois et aussi de façon plus intime. Tracer un chemin ensemble, dans ce lieu d'accueil, la « maison » qu'est le Théâtre La Passerelle, avec les corps chantants qui s'y inscrivent, eux-mêmes marqués par leur temporalité et leur singularité.

Je mets un point d'honneur à donner de la visibilité aux voix que je vais rencontrer, pour leur donner une musicalité, et si, comme Écho, je viendrai répéter leurs mots, j'espère qu'ils pourront être entendus.

Ottilie [B]



En Boucle ! (écriture 2023 / création 2024)

Un concert qui revisite le répertoire d'Otilie [B], sans machines – 75 minutes

Après 10 années à écrire une chanson nouvelle, inventant à chacun de ses trois albums un processus de création original, avec des musiciens complices différents, Otilie [B] souhaite revenir ici sur son répertoire pour en proposer une relecture originale et surtout en totale dissidence avec ce qui l'a constitué.

Dans une intention vocale forte et relevant le défi de ré-arranger des titres qui ont jusqu'ici été composés et joués avec loopers et ordinateurs, Otilie [B] cherche à proposer un travail où la boucle et le sample seront remplacés par un continuum vocal ou instrumental, dans une sorte de polyphonie sans machines, à quatre voix et autres instruments.

« Cherchant une voie de sobriété numérique, je songe avec humour aux miracles dissimulés derrière l'apparente simplicité des potentiels sonores humains. J'aimerais ici m'affranchir et prendre le contre-pied des outils technologiques en m'interdisant tout lien avec les circuits imprimés ; savourer le luxe de vibrer avec des musiciens et des inflexions vocales. Relever le défi excitant de « faire sans » à l'heure de la surenchère numérique. Inspirée par les arrangements ciselés de la compositrice et chanteuse Tune Yards et du projet « Against the Machine » de Noga Erez j'envisage la reprise de mes titres d'une façon très rythmée, en m'autorisant une grande liberté d'adaptation et d'arrangements. L'aspect expérimental et poétique sera aussi mis en exergue. Je cherche un équilibre entre sensibilité et tonicité, avec une grande place laissée à la voix, aux voix.

Le choix des musicien-ne-s se fait sur l'axe du métissage, dans une esthétique

« world » plus affirmée. Une recherche sur le timbre, l'accomplissement des quatre voix, leurs singularités mais aussi leur fusion possible avec les instruments mélodiques prendront une place centrale. La collaboration avec Marco Lacaille, dont le bagage de percussionniste et la maîtrise des rythmes créoles m'ont parlé au corps, viendra conforter cette intention pulsée et consolider l'inclination de mes compositions pour le groove ternaire. C'est un chanteur bassiste hardi, il assurera le poulx et les basses fréquences de l'ensemble. Brice Perda est un tubiste qui groove, et un arrangeur talentueux. On a pu le voir aux côtés de Chloé Lacan ou Nicolas Jules et son attrait pour le chant et la chanson sont un atout claironnant dans cette collaboration à venir. La constitution de l'équipe artistique est encore en cours.»
OTTILIE[B]

Quelques titres choisis entre 2013 et 2023 : L'automne / Survive / Crayons / Imbécile heureuse / Porc no / La Danseuse / Laisse-moi / Conte des faits / Aux morts pour l'offense / Le la / Au revoir / Coeur / Précipite / Ton ombre / Vas-y / Définitif / MCMR...

En prolongement de cette création, un travail avec les musiciens de l'ensemble SYLF (Symphonie Loire Forez) est en prévision au Théâtre des Pénitents.

Coproductions, soutiens : La Passerelle – SN de Gap (05) / La Gare de Coustellet (84) / Festival Printival Bobby Lapointe – Pézenas (34) / Théâtre des Pénitents (42) / Le Plancher des Chèvres (83) / Le Sax (78) / Le Train Théâtre (26)

Equipe artistique & tech -----

Otilie[B] :

écriture, composition, voix

Marco Lacaille :

voix, basse, percussion

Brice Perda :

Cuivres, Saxhorn, Flugabone

4° voix - instrument :

distribution en cours

Clément Innocenti : son, régie

Conseil Artistique :

Manu Theron, Benat Achiary

En tournée : 4-5 pers.

Calendrier -----

2 au 6 Octobre 2023 : Résidence à La Gare de Coustellet (84)

6 au 10 novembre 2023 :
Résidence à Le Sax (78)

18 au 22 mars 2024 : Résidence à La Passerelle / Usine Badin (05)

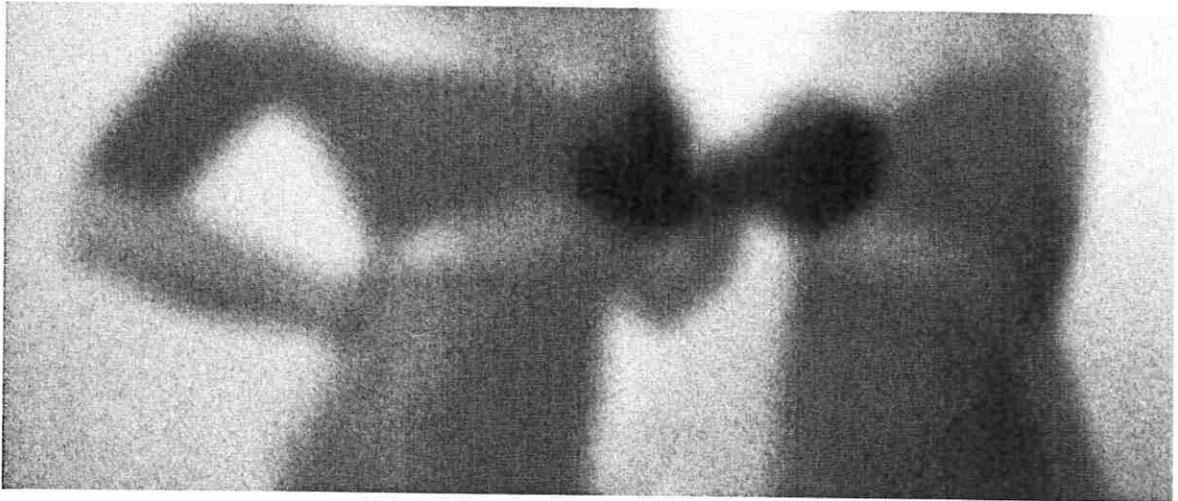
du 25 mars au 12 avril 2024
Résidence à Le Train Théâtre(26)

+

Tournée "Les envolées"(10 dates) Train Théâtre / Th. de Privas,

25-28 avril 2024 – Festival Printival – Pézenas (34)

Diffusions prévues : La Gare de Coustellet (84) / La Passerelle (05) / Kfé Quoi (04) / Théâtre des Pénitents (42) / Plancher des chèvres (83) / La Meson (13) / Le Sax (78)/ Le Train Théâtre (26)



impressionné-e-s (écriture 2023-24 / création 2025)

Une lecture musicale d'Otilie [B] – 45 minutes

Otilie [B] choisit ici de faire œuvre collective sur le thème des agressions/violences sexuelles. A partir d'entretiens individuels pour qui souhaite déposer une expérience d'agression ou de contrainte, vécue autour de la sexualité, Otilie [B] reformulera des récits sous la forme de courts textes poétiques : des flashes poétiques. Il s'agit d'un projet d'édition et de mise en voix et en musique de cette écriture du réel.

« Restituer ici plutôt que garder en soi une impression contrainte du corps et de l'être ; la déposer ici, lui faire une place, lui ouvrir une concession dans un cimetière de ve-culs collectifs. Encren le papier pour faire trace au dehors de ce qui s'est imprimé au dedans, en résonance. Que le négatif du souvenir se révèle « positif » comme en photographie. Puis, au choix, pouvoir sur ces images se recueillir, oublier ou ne pas oublier, libérer une parole, dézinguer un tabou, se rendre libre de brûler la page, de la déchirer, ou la mettre en terre pour planter une graine... un processus proposé pour croître à de nouveaux imaginaires. » OTTILIE [B]

Il s'agira d'un recueil de courts textes en prose : 1 texte par page, avec des illustrations. 50 à 70 pages sont envisagées. La recherche d'une maison d'édition est en cours. Le travail d'illustration s'envisage autour des techniques du sténopé ou de la gravure, avec des photographes et plasticien-ne-s. Dans la problématique abordée, la place de l'empreinte est vitale, viscérale ; j'ai envie de traduire les impacts de ces expériences dans le temps et la matière par un état de départ et une transformation perceptible. L'entretien « reformulé », le temps de pose, le temps de graver, d'encren et de restituer seront les éventualités mises à disposition de ce processus plastique.

On parle de plus en plus des conséquences immédiates et différées, des répercussions psycho-traumatiques liées aux violences sexuelles. Ce projet a pour intention d'en donner à voir une interprétation artistique tout en proposant des espaces de dialogue, de parole et d'écoute sécurisée et bienveillante.

Dès l'automne 2024, Otilie [B] mettra en création une lecture musicale de ces textes avec le comédien et chanteur Xavier Machault (Pelouse, Only You, Buffle, L'incendie...). La musique originale pourra être jouée au plateau par Otilie [B] et/ou enregistrée. Une partie du matériau musical proviendra de captations sonores réalisées en milieu hospitalier (Tunnel IRM, imagerie médicale...), comme des images sonores sublimées de nos corps témoins.

Coproductions, soutiens :

TH. La Passerelle – Sc. Nationale de Gap (05) / Le Grand-Angle – Voiron (38) / La Source – Fontaine et Service Egalité de la Ville de Fontaine (38)

Equipe artistique & tech -----

Otilie[B] : écriture, composition, voix, direction d'acteur

Xavier Machault : voix, musique

Sonia Mikowski :
scénographie/lumière

Clément Innocenti : son, régie

En cours : mise en scène

En tournée : 2-3 pers. Xavier Machault / Otilie[B] / Clément Innocenti /

Calendrier -----

1° semestre 2023 :

Collectage, entretiens et écriture (Centres sociaux, Ehpad, Associations, témoins volontaires)

Automne 2023 :

18 au 30 sept. Résidence-Ateliers à La Source – Fontaine (38)

Hiver 2023 :

Recherche éditeur, Relecture, Mise en page et travail graphique

Printemps 2024 :

Edition du recueil / Publication

Octobre 2024 :

1 Semaine de Résidence à La Passerelle / Usine Badin

Novembre 2024 :

1 Semaine de Résidence

Janvier 2025 :

2 semaines de Résidence

Diffusions prévues :

La Source (Fontaine) ; Le Grand Angle (Voiron) ; Château Rouge (Annemasse), Le Kfé Quoi (Forcalquier)

Annexe 8 – Manifeste Arviva

Nous, artistes, producteur·ice·s, technicien·ne·s, agent·e·s, lieux de création, de diffusion et de formation, festivals, équipes artistiques, entrepreneur·euse·s et opérateur·ice·s du spectacle vivant, souhaitons entreprendre une transition écologique et agir sans attendre pour un monde juste et durable. Rassemblé·e·s au sein de l'association ARVIVA – Arts Vivants, Arts Durables, nous prenons acte des enjeux liés au dérèglement climatique et à la crise de la biodiversité. Nous nous engageons à changer nos pratiques pour transformer nos modèles.

Il y a 70 ans, le compositeur Olivier Messiaen recueillait les chants des alouettes lulu pour nourrir son catalogue d'oiseaux. Aujourd'hui plus d'un tiers de ces oiseaux a disparu. Les scènes de la vie de campagne de Tchekhov auront-elles encore un sens quand nos forêts auront disparu ? Les cygnes danseront-ils désormais sur un lac pollué et dépourvu de poissons ?

Face aux conséquences des crises environnementales et sociales, nous refusons de détourner le regard et de participer à la destruction des écosystèmes. La production intensive qui accélère l'obsolescence des produits comme des œuvres est devenue une norme. Elle est profondément incompatible avec la notion même de création artistique durable : il est temps de nous soucier du climat du vivant et des habitats, et de prendre soin les un·e·s des autres.

Nous ne voulons pas effacer la nature de nos représentations ni continuer à séparer nature et culture. Aujourd'hui, nous faisons le pari de changer l'art, parce que nos lieux, nos compagnies, nos spectacles sont des espaces de dialogue et d'échanges ; parce que nous sommes des porte-voix, des aide-mémoires, des chercheur·se·s, des créateur·rice·s, des lieux-où-penser, où-habiter, où-vivre.

Nous sommes derrière les scientifiques, et les études publiées nous poussent à agir. Nous pouvons le faire car nous sommes terrien·ne·s mais nous ne pourrions y arriver qu'avec le concours des spectateur·ice·s, des partenaires et des pouvoirs publics.

L'artiste peut être un·e médiateur·rice. À travers le spectacle vivant il·elle crée des ponts entre les mondes, met en relation des récits, des façons de voir et d'être. Face à la catastrophe qui s'annonce, il est urgent de former de nouveaux récits, d'adapter nos valeurs et de réenchanter un monde dont nous atteignons les limites.

